

CHAPITRE 8 - AMÉLIORER LA GOUVERNANCE RURALE

Omar Bessaoud *et al.*

in CIHEAM et Plan Bleu *Mediterra 2009*

Presses de Sciences Po | *Annuels*

2009

pages 277 à 308

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/mediterrra-2009-repenser-le-developpement-rural-en----page-277.htm>

Pour citer cet article :

Bessaoud Omar *et al.*, « Chapitre 8 - Améliorer la gouvernance rurale » , *in* CIHEAM et Plan Bleu *Mediterra 2009*
Presses de Sciences Po « *Annuels* », 2009 p. 277-308.

Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po.

© Presses de Sciences Po. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.



Chapitre 8 - Améliorer la gouvernance rurale

Presses de Sc. Po. | *Annuels*

2009/1

pages 277 à 308

ISSN

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/mediterr-2009-repenser-le-developpement-rural-en---978272461109-page-277.htm>

Pour citer cet article :

"Chapitre 8 - Améliorer la gouvernance rurale", *Annuels*, 2009/1 p. 277-308.

Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sc. Po..

© Presses de Sc. Po.. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

AMÉLIORER LA GOUVERNANCE RURALE

Omar Bessaoud (Ciheam-IAM Montpellier), Annarita Antonelli (Ciheam-IAM Bari), Patrizia Pugliese (Ciheam-IAM Bari)

La matrice générale des politiques agricoles et rurales des pays méditerranéens définie dans la décennie 1990 porte la marque des promesses de libéralisation du secteur agricole scellées par les accords de Marrakech (1994) et qu'une crise alimentaire mondiale (celle de 1995) n'entamera pas. Plus de vingt ans après l'adoption du « Livre vert » (1988) par l'Union européenne, la mise en route des réformes McSharry et des mesures agro-environnementales qui annonçaient le « deuxième pilier » de la PAC (2002), l'Europe communautaire, confrontée aux défis de la mondialisation et aux exigences d'un développement durable, s'engageait à revitaliser ses espaces ruraux par le développement d'une agriculture multifonctionnelle. La durabilité des processus de développement exprimait à la fois une nouvelle ruralité mais également la montée de préoccupations environnementales entretenues par la société. Elle affichait sa volonté de voir émerger une société locale animée de *stakeholders* et/ou de partenaires privés, publics et associatifs, principaux acteurs chargés de gérer les ressources et les activités du territoire rural dans un cadre de vie rénové.

Au cours de cette même décennie, l'affirmation de stratégies de développement rural durables par les pays de l'Est et du Sud de la Méditerranée constituait une tentative de réponse à la pauvreté, à l'étiollement du tissu économique et à la dégradation des ressources naturelles résultant notamment de la mise en œuvre de programmes d'ajustement structurel. Ces programmes avaient en effet, précipité les sociétés rurales dans des situations de vulnérabilité matérielle extrême et favorisé, sans pour autant résoudre, la question alimentaire des habitants des campagnes les plus pauvres, l'insertion du pan le plus moderne de leurs économies agricoles aux échanges mondiaux. Les nouvelles stratégies des bailleurs de fonds étrangers préconisaient souvent le principe d'une décentralisation des pouvoirs au profit des communautés rurales appelées à exercer davantage de responsabilités dans la gestion de leurs territoires de vie.

Un vent de réformes face aux défis de la mondialisation

Les nouveaux enjeux, ceux liés au développement rural durable et à l'insertion des sociétés et économies rurales dans la globalisation, engageaient les pouvoirs publics à adopter

de profondes réformes des politiques publiques et des institutions de gouvernance rurale. Pour leur part, les stratégies de développement rural arrêtées par l'Union européenne s'articulaient autour de trois axes majeurs :

- la compétitivité du secteur agricole et sylvicole par des mesures orientées vers les structures et les facteurs de productions agricoles ;
- l'amélioration de la qualité de vie par le renforcement des services au milieu rural et la diversification des activités économiques ;
- la protection des ressources naturelles (eau, sols, forêts, biodiversité) et la valorisation des aménités environnementales et paysagères.

L'approche Leader¹, expérimentée depuis 1990, constituait ce que l'on appelait l'axe transversal. Le monde rural devait poursuivre la promotion de modes de gouvernance s'appuyant sur la mobilisation et l'organisation des acteurs locaux, exerçant leurs responsabilités dans des structures décentralisées, et assurant leur coordination au niveau local, régional et/ou territorial.

Dans les PSEM, les stratégies de développement rural accompagnaient et/ou prolongeaient les politiques agricoles en vigueur. Les nouvelles stratégies s'organisaient autour d'actions productives orientées vers l'agriculture, de programmes de réalisation d'infrastructures de base ayant pour objectif l'amélioration des conditions de vie des populations et de plans nationaux de lutte contre la désertification (PNLCD) et la dégradation des ressources naturelles. Le renforcement des institutions et organisations de représentation des communautés rurales et des acteurs locaux figurait comme une autre priorité des politiques de développement rural.

À côté de ses grands objectifs, thèmes fédérateurs, existaient également des spécificités régionales. À titre d'exemple, l'Égypte mettra l'accent sur la colonisation et la mise en valeur des territoires désertiques pour améliorer son potentiel productif et desserrer la pression démographique sur les ressources localisées sur les « anciennes terres » de la vallée du Nil ; la Turquie initiera une politique de grands travaux de mobilisation de l'eau des grands bassins (Tigre et Euphrate), d'aménagement de son territoire, de renforcement de ses infrastructures rurales. Le programme GAP ou projet d'Anatolie du Sud-Est sera emblématique des nouvelles perspectives de développement rural de la Turquie.

Après bientôt deux décennies de déploiement des politiques de développement territorial au Nord et au Sud du bassin, il importe d'opérer un premier bilan. Quel regard porter aujourd'hui sur ces objectifs ? Quelles sont les réalisations et quelles leçons tirer des premières évaluations ? Les objectifs des politiques rurales doivent être interprétés, pour être valablement évalués, au regard des spécificités qui caractérisent chacune des sociétés rurales et leurs trajectoires historiques, leur stade de développement économique, les fonctions assignées aux espaces ruraux par la société globale, enfin, la nature des institutions politiques et administratives qui servent de cadre d'expression aux acteurs locaux. La prise en compte des temporalités propres à chacune des sociétés et des économies rurales est essentielle, car au-delà des similitudes observées dans la for-

1 - Liaisons entre les activités du développement rural.

mulation des politiques de développement rural, les orientations et les axes stratégiques déclinés ne recouvrent pas les mêmes contenus et n'ont pas la même signification selon que l'on se situe sur l'une ou l'autre rive de la Méditerranée². Il suffit, pour s'en convaincre, de rappeler à grands traits les « retournements » et les grandes transformations opérées au sein des économies et des sociétés rurales méditerranéennes.

L'émergence de nouvelles formes de ruralité au Nord de la Méditerranée

Les bouleversements démographiques et économiques qui ont marqué les espaces ruraux des pays du Nord de la Méditerranée au cours de la deuxième moitié du xx^e siècle expliquent les différences de fonctions assignées aujourd'hui à ces espaces et fondent également les stratégies de développement rural. Même si l'on observe, en France, en Grèce, en Italie ou en Espagne, de nouvelles tendances au repeuplement, les pays du Nord de la Méditerranée ont connu dans une première période (de 1950 jusqu'à la fin des années 1980) un processus accéléré d'exode rural et agricole qui a laissé des traces profondes dans les campagnes. La « renaissance rurale » qui signe la disparition et/ou fin des paysans est exclusivement alimentée par des apports migratoires de populations originaires de métropoles urbaines, de villes-centres ou de l'étranger; elle se réalise surtout sur fond d'exode agricole affectant les jeunes et les femmes et accentuant le vieillissement des populations rurales.

En Grèce, la population vivant dans les zones rurales (85 % du territoire national) ne représente plus qu'un quart de la population totale. Sans l'arrivée massive d'étrangers – leur nombre a été multiplié par cinq en dix ans –, les zones rurales auraient été confrontées à une perte nette de population de l'ordre de 4 %, ainsi qu'à un vieillissement encore plus accentué³. L'agriculture et l'élevage ne représentent plus que 5 % environ du produit intérieur brut (PIB) en 2007, et ce sont les fonctions résidentielles et de loisirs en plein essor, qui jouent un rôle déterminant dans l'évolution du tissu socio-économique de ces zones⁴.

En Espagne, les espaces ruraux en Espagne, célébrés en son temps par Ibn Khaldûn⁵ comme les lieux de vie et d'activités d'une société paysanne puissante, ont connu un tournant historique au cours des trente dernières années. La modernisation agricole a accéléré leur dépeuplement : la population rurale a diminué de près de moitié (47 %)

2 - Organisées autour des mêmes paradigmes : amélioration de la compétitivité de l'agriculture, gestion durable des ressources naturelles, qualité de vie et diversification des activités, meilleure gouvernance rurale.

3 - Les nouvelles populations s'installent dans les petites villes des zones rurales, faisant ainsi émerger par ailleurs de nouveaux types d'habitat et de fonctionnement des ménages. Ces changements démographiques instaurent de nouveaux rapports spatiaux et organisationnels entre les familles d'agriculteurs restées au village et la diaspora. Des formes de gestion à distance des exploitations agricoles se mettent en place appuyées par la présence d'une main-d'œuvre locale salariée, en partie formée par les immigrés économiques, et mobilisant un système d'entre aide familiale.

4 - De nouveaux acteurs sont impliqués dans ces nouvelles dynamiques de l'espace rural (entrepreneurs privés locaux ou étrangers, municipalités, agences publiques de développement, associations, coopératives), mettant en œuvre des programmes de développement intégrés, introduisant des innovations (techniques, organisationnelles et économiques) et favorisant le développement de nouvelles activités.

5 - Dans son « Discours sur l'histoire universelle », Ibn Khaldûn met l'accent sur l'héritage considérable transmis par la péninsule Ibérique aux agriculteurs du Maghreb. Les Espagnols étaient qualifiés par Ibn Khaldûn comme « les meilleurs agriculteurs de tous les pays civilisés ». Ibn Khaldûn, *El-Muquaddima. Discours sur l'histoire universelle*, Paris, Sindbad, tome 2, 1978, p. 753.

entre 1960 et 1996, passant de 57 % du total de la population à seulement 23 %. La « renaissance rurale » ne concerne que les zones proches des capitales des provinces et les zones touristiques⁶. Dans les zones rurales profondes, la diminution se poursuit avec un taux de 5,4 % entre 1995 et 2005⁷. Cette population a également considérablement vieilli. Les personnes âgées représentent plus du quart de la population dans de nombreux noyaux ruraux (taux supérieur à celui de la moyenne de l'Union européenne). Là comme ailleurs en Europe, les flux migratoires croissants de populations étrangères participent à la nouvelle reconfiguration de la société rurale espagnole. Au cours des cinq dernières années, la population étrangère a été multipliée par quatre, soit près de trois millions de nouveaux habitants⁸. Selon le recensement de 2006, environ 9 % des résidents espagnols étaient de nationalité étrangère, et l'on estimait qu'un quart des immigrants qui arrivaient en Espagne s'installaient dans l'espace rural⁹. La main-d'œuvre étrangère est aujourd'hui presque indispensable pour l'agriculture et l'élevage : 15 % de la main-d'œuvre employée dans le secteur agricole est d'origine étrangère contre 11 % en moyenne pour les autres secteurs économiques. La population rurale employée dans le secteur primaire diminue depuis 1995 ; elle est passée de 8,84 % de l'emploi total en 1995 à seulement 4,78 % en 2006. La perte de l'importance économique de l'agriculture ne se limite pas seulement à l'emploi, elle s'observe aussi dans la formation des richesses nationales où le secteur agricole ne représentait plus en 2007 que 3,32 % du PIB. Enfin, les nouvelles stratégies résidentielles des familles constituent à l'évidence un important élément de changement social : les résidences secondaires représentent aujourd'hui plus de 50 % du total des résidences rurales, contre 32 % en 1992.

Les espaces ruraux de l'Italie ont été également affectés par de profonds changements économiques et sociaux. Même à l'intérieur des zones rurales disposant d'une agriculture intensive et spécialisée (qui concentre environ 24 % de la SAU, 38 % de la valeur ajoutée agricole et 29 % des actifs agricoles), la population active agricole ne représente qu'un peu plus de 6 % de la population active totale. Dans les autres zones rurales, il y a un vieillissement de plus en plus prononcé des populations, et l'agriculture voit se multiplier les indices de crise (par exemple, les taux de pertes de terres) dans certaines régions.

Présentant une très grande variété de configurations (une « campagne des villes » à forte attractivité et fort potentiel économique, de « nouvelles campagnes » en recherche d'équilibre, des « campagnes plus fragiles » marquées par le recul économique et démographique), les campagnes françaises ne sont plus, pour la majorité d'entre elles, des terres d'exode. Depuis 1975, la France rurale a gagné près de 2 millions de personnes du fait des nouvelles logiques résidentielles autorisées par la révolution des transports, le développement de résidences secondaires, la réduction du temps de travail et l'accroissement de l'espérance de vie des populations. La démographie rurale reste marquée en France par deux phénomènes : d'une part, l'accentuation d'une logique de péri-urbanisation

6 - Ces zones ont vu leur population augmenter (respectivement de 14 % et de 0,7 %) entre 1991 et 2006 ; les agglomérations de moins de 10 000 habitants ont perdu en population et celles dites « urbaines » (plus de 10 000 habitants) en ont gagné.

7 - Plus de 12 millions d'hectares SAU, appartenant à 2 880 communes, se trouvent insérés dans des zones concernées par le risque de dépeuplement (DGDR-MAPA). L'héritage rural n'a pas disparu car, sur les 61 197 entités de population espagnoles, 59 041 (soit 96,6 % de l'ensemble) sont des espaces constitués de villages et de hameaux qui ont une morphologie et une fonctionnalité nettement rurales.

8 - L'Espagne est depuis l'an 2000 le second pays d'immigration au monde, derrière les États-Unis.

9 - Ces populations s'installent, dans un premier temps, dans les chefs-lieux de région mais également dans des petits villages où ils peuvent trouver travail et logement.

(entre 1990 et 1999, la population résidant dans le péri-urbain est passée de 8,8 à 12,25 millions d'habitants); d'autre part, l'augmentation de la fonction résidentielle dans les espaces à dominante rurale (en 1999, 18 % de la population métropolitaine réside dans l'espace à dominante rurale). Si des choix de vie alternatifs ont pesé, les installations concernent plus souvent des populations de retraités, autonomes, souvent âgées et dont une partie vient du Nord de l'Europe. Ces phénomènes expliquent le vieillissement des populations vivant dans l'espace à dominante rurale. La France enregistre également un déclin de l'agriculture dans ses espaces ruraux. Entre 1970 et 2000, le nombre d'actifs agricoles a été divisé par deux et l'espace rural est plus industriel ou ouvrier; l'emploi industriel dans les bassins de vie ruraux est aujourd'hui en moyenne deux fois plus important que l'emploi agricole et agro-alimentaire additionnés. La main-d'œuvre reste essentiellement familiale, même s'il faut noter une part croissante de l'emploi de salariés permanents en agriculture (ils sont passés de 10 % à 16 % de la main-d'œuvre permanente entre 1988 et 2000), ainsi qu'une augmentation des saisonniers. Un puissant mouvement de tertiarisation marque par ailleurs l'économie rurale et devrait se confirmer dans les années à venir. Déjà, les emplois et les activités liés directement aux populations (services aux particuliers, services éducatifs et de santé, commerce de détail) fournissent plus de 50 % des emplois ruraux et assurent la majeure partie des nouveaux emplois dans les campagnes. L'espace rural joue un rôle essentiel dans l'économie récréative et touristique. Même si la contribution des agriculteurs dans l'offre touristique (accueil et camping à la ferme, gîtes et chambres d'hôtes) reste très marginale, la campagne est le deuxième espace touristique des Français (35 % à 40 % des destinations touristiques). Cette fréquentation de l'espace rural est la traduction d'une demande sociale spécifique, de paysages, de nature, d'une quête d'identité et d'authenticité.

En définitive, les campagnes nord-méditerranéennes ont été profondément bouleversées par l'exode massif des paysans et leur effacement en tant que groupe social majoritaire, par la déconnexion entre le lieu de résidence et le lieu de travail, par une revendication, par les populations urbaines, de nature, de traditions et de culture d'origine rurale. Autant de points de retournement qui « signent la fin des sociétés rurales traditionnelles [...] et pose le problème de la place de l'agriculture dans ces territoires [ruraux] » (Hervieu, 2008).

Agriculture, petite exploitation et importance de la population rurale au Sud et à l'Est

De leur côté, les PSEM ont enregistré au cours des dernières décennies un processus d'exode rural et agricole, qui a radicalement bouleversé la répartition de la population entre urbain et rural, car tous les pays, à l'exception de l'Égypte ou de l'Albanie, ont un taux d'urbanisation supérieure à 50 %. Toutefois, la population dans les zones rurales augmente avec des taux de croissance naturels parfois proches de 1 %. Cette population reste majoritairement jeune (à l'inverse des populations du Nord) et c'est le croît naturel (et non le solde migratoire comme en Europe) qui alimente cette croissance démographique soutenue.

Les sociétés paysannes traditionnelles qui dominaient les espaces ruraux de la Turquie sont bouleversées par de profondes mutations, signes d'une transition en cours. Des

rapports socio-économiques d'une grande modernité se développent, avec l'émergence d'entreprises commerciales, d'industries de transformation et de nouvelles techniques de production promues dans de grandes exploitations, produisant pour les marchés locaux et internationaux et dirigées par une classe d'entrepreneurs agricoles instruits et ambitieux. La crise traversée par la petite exploitation rurale au cours de ces trois dernières décennies était la conséquence de ce changement historique. La population rurale qui était encore, avec ses 25 millions d'habitants, majoritaire (plus de 56 % de la population) en 1980, ne représentait plus en 1990 que 41 % de la population totale. La tendance à l'urbanisation se confirmait nettement au début du millénaire avec moins du tiers de la population (35,1 %) classée rurale et une structure d'âge qui indiquait un vieillissement significatif, consécutif d'un rythme élevé des migrations vers les villes de jeunes ruraux à la recherche de meilleures conditions de vie¹⁰. Le processus de modernisation de la société et de l'économie turque s'est traduit, comme dans les pays développés, par un déclin du poids relatif de l'agriculture : sa part dans le PIB a chuté de moitié (de 26,1 % à 13,3 %) au cours de la période 1980-2000. Cette modernisation a par ailleurs créé de grandes disparités régionales, et c'est leur résorption qui est aujourd'hui identifiée comme l'une des priorités du développement rural et intégrée dans les objectifs des différents projets en cours.

La situation des pays du Maghreb reste spécifique au regard du handicap naturel qui marque les espaces et régions rurales (aridité du climat, relief montagneux, ressources en eau et en sol soumis à des pressions humaines croissantes) et de leur trajectoire historique où le fait urbain n'a pris l'ampleur que nous lui connaissons qu'au cours de ces trois dernières décennies.

Les différents recensements en Algérie confirment une tendance à la baisse de la population rurale : 68,6 % en 1966, 60 % en 1977, 50,3 % en 1987 et 39 % en 2005. C'est une population jeune mais avec des perspectives d'emploi et de revenu faibles¹¹. L'accessibilité aux services de base pour les populations dites éparses et le fonctionnement aléatoire des infrastructures ont alimenté ces dernières années la pauvreté et l'exclusion des populations des facteurs de progrès¹². La population rurale, à forte dominante agricole dans le passé, est aujourd'hui occupée à part égale dans les secteurs primaire et tertiaire (respectivement 39,5 % et 39 %). Avec près de 25 % des actifs ruraux, le secteur secondaire occupe une part qui est aussi en hausse¹³. La tendance à la pluri-activité des ménages ruraux s'accroît également¹⁴.

En Tunisie, l'urbanisation a beaucoup progressé puisque deux personnes sur trois vivent aujourd'hui en milieu urbain. L'évolution démographique enregistre un fort exode rural,

10 - Le niveau de pauvreté dans les zones rurales restait sensiblement plus élevé que celui des zones urbaines. Selon une étude (SPO-2005), 14,7 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté en 2005 dont 9 millions de ruraux.

11 - Le taux de chômage moyen en milieu rural, évalué à 25,1 %, touche majoritairement la population jeune, notamment la tranche des 20-29 ans qui représente à elle seule plus de la moitié (51,4 %) de tous les demandeurs d'emploi.

12 - Selon l'étude portant sur le « développement humain et la pauvreté en milieu rural », la commune pauvre est, généralement, située en milieu rural steppique, en zone de montagne ou de piémonts. Elle est de petite taille, dispose de peu de revenus propres, connaît les plus faibles taux de scolarisation des enfants et les plus forts taux d'analphabétisme des adultes. Cf. *La Revue du Ceneap*, « Développement humain et pauvreté en milieu rural », 34, 2004.

13 - La population rurale occupée dans l'industrie représente encore 8,8 %, dans le BTP 12,6 % (Office national des statistiques, 2006).

14 - La pluri-activité est présente dans les familles agricoles qui peuvent tirer un revenu extérieur à l'exploitation dans 15,9 % des cas grâce à des activités dans d'autres secteurs. Cette indication n'inclut pas le travail dans le secteur informel qui représente parfois une source de revenu plus important.

notamment à partir des zones du Nord-Ouest et du Centre-Ouest. Ces flux migratoires sont, comme dans tous les pays du Maghreb, les indicateurs d'une crise des agricultures traditionnelles impuissantes à procurer des emplois et des revenus suffisants aux ménages agricoles. Le rapport des campagnes à la ville reste soumis à des impératifs d'emploi, et les déplacements quotidiens des populations de villages vers les centres urbains sont loin de coïncider avec des stratégies résidentielles librement choisies. Ce n'est pas le retour des citadins à la campagne, c'est plutôt l'impossible installation en ville – du fait de la cherté du logement ou du foncier – qui impose aujourd'hui ces mouvements pendulaires à des populations dont le mode de vie (habitat et consommation quotidienne) reste fondamentalement lié à la ruralité. L'agriculture n'exerce plus son hégémonie sur les autres secteurs d'activité. La réduction de son poids relatif s'est réalisée au profit des activités commerciales et de services. En Tunisie, la population active occupée dans l'agriculture est ainsi passée de près de 22 % à 16 % entre 1994 et 2004. Sa contribution à la formation du PIB est également tombée à environ 13 % en 1994-1995 (contre 22 % en 1960).

C'est au cours de la décennie 2000 que le Maroc a amorcé un basculement historique dans la répartition de la population. La population urbaine n'est majoritaire qu'au dernier recensement de 2004 avec un taux de plus de 55 %, contre moins de 30 % en 1960¹⁵. La population rurale continue toutefois d'augmenter sous l'effet d'un taux d'accroissement naturel positif (0,6 % entre 1994 et 2004). En dépit de projets sociaux et d'efforts consentis, le monde rural reste encore, au début des années 2000, caractérisé par la pauvreté et la précarité : plus des deux tiers des pauvres continuaient à vivre dans les zones rurales avec l'agriculture comme principale source de revenu. Les indices du développement humain révélaient des retards alarmants : un taux d'analphabétisme de 45 %, un accès à l'électricité pour 44 % des ménages, à l'eau potable pour seulement 18 %, et l'enclavement qui concernait environ 50 % des ménages ruraux. L'agriculture continue toujours d'avoir une place importante au sein de l'économie rurale : les ménages agricoles représentaient en effet, près des deux tiers des ménages ruraux. À l'échelle nationale, le secteur agricole emploie plus de 40 % de la population active¹⁶, et représente en moyenne 15 % du PIB total¹⁷.

En 2000, la population rurale de l'Égypte était toujours, avec ses 42 millions de ruraux, la plus importante en Méditerranée¹⁸ : Elle rassemblait, en 2004, 57,8 % de la population. Comme dans de nombreux pays du Sud, cette population est jeune, avec 40,8 % de moins de 15 ans (recensement de la population de 1996). On estime le taux de pauvreté à 26,5 % de la population totale soit 15,7 millions d'habitants en 1997 (Datt et Jolliffe, 1999). On note également une différence très nette entre les zones urbaines et les zones rurales, ces dernières abritant environ 63 % de la population pauvre (Datt *et al.*, 1998). L'agriculture égyptienne constitue une activité importante dans les zones rurales, et la population

15 - Selon le dernier rapport sur le développement humain du PNUD (2007-2008), ce processus est appelé à se poursuivre. La population rurale ne représenterait plus que 35 % de la population totale à l'horizon de 2015.

16 - Toutefois, l'emploi dans le secteur de l'agriculture a chuté de 13 points en dix-huit ans (1987-2005). Le plus haut niveau a été enregistré en 1987 avec 54 % de l'emploi total.

17 - En 2002, sur les 5 millions d'actifs en milieu rural, les activités agricoles, forestières et de pêche restent les principaux pourvoyeurs d'emploi dans les zones rurales au Maroc. Elles occupaient à elles seules 79,1 % de la population active dans ces zones.

18 - En Égypte, c'est une décision administrative qui classe les zones et les agglomérations en « rural » ou en « urbain ». Ce classement impliquant des enjeux importants en termes d'équipement et de structures collectives, dans la pratique, les décisions dans ce domaine obéissent bien évidemment à d'autres logiques (rapport de force, pouvoir des élus locaux etc.).

agricole représente plus de la moitié (53 %) de la population rurale. Le changement le plus significatif fut celui initié au début des années 1980 par les programmes de colonisation d'espaces non habités. Des impératifs d'aménagement du territoire *via* la mobilisation d'eaux du Nil furent à l'origine d'une nouvelle ruralité fortement structurée par une agriculture compétitive dirigée par une nouvelle classe d'entrepreneurs ruraux qui a peu de choses à voir avec le système paysan traditionnel de la vallée du Nil.

L'Albanie est, avec l'Égypte, un pays où la population rurale reste encore majoritaire (55 % de la population). La prédominance de la petite et très petite exploitation¹⁹ issue de la loi sur la terre de 1991, faiblement intégrée au marché, le sous-développement économique et des conditions difficiles des régions montagneuses pour assurer la subsistance de la population ont alimenté de puissants mouvements migratoires vers l'étranger (en Grèce ou en Italie) ou, à l'intérieur du pays, vers les régions du Centre-Ouest, les côtes ou les grandes villes, notamment Tirana. Ces mouvements migratoires qui concernent essentiellement les populations les plus jeunes²⁰ se mesurent notamment par un développement des friches²¹, et contribuent à une reconfiguration sociale des espaces ruraux²². L'Albanie a conservé de l'héritage communiste la priorité donnée à l'éducation. La quasi-totalité de la population rurale est alphabétisée (plus de la moitié a suivi huit ans de scolarité). Ce sont les régions montagneuses qui sont le moins développées; la pauvreté y est plus présente et plus importante qu'ailleurs (de 2,2 fois plus élevés que dans les régions côtières). L'agriculture occupe une place essentielle dans l'économie rurale en termes de production de richesses ou d'emploi des populations. Elle contribue encore pour près du quart au PIB national, regroupe 90 % des ménages ruraux et occupe plus de la moitié de la population active.

On ne peut appréhender la nature de la ruralité dans les PSEM sans prendre en compte le poids économique et social de l'agriculture. Les sociétés rurales sont des sociétés structurées autour d'actifs et de ménages agricoles. L'importance de la population rurale se mesure essentiellement à l'aune de la petite exploitation agricole. La vitalité démographique des zones rurales est directement liée à l'importance de la petite exploitation agricole: la Turquie compte 3 millions d'exploitations agricoles dont les trois quarts ont moins de 5 hectares; l'Albanie recensait en 1991 plus de 450 000 unités de production privées avec une surface moyenne de 1,3 hectare; le Maroc comptait en 1996 près de 2 millions d'exploitants dont 70 % possédaient moins de 5 hectares; la Tunisie 516 000 exploitations (en 2004-2005) et le nombre de petites exploitations de moins de 5 hectares atteignait 53 % en 2004-2005; l'Algérie enregistrait en 2001 plus de 1,2 million d'exploitations privées et une surface moyenne par exploitation proche de 4,7 hectares; de son côté, l'agriculture égyptienne comptait 3,7 millions d'exploitations agricoles en 2000, plus environ 800 000 agriculteurs-fermiers « sans terre », et employait 5,5 millions d'actifs. Toute transformation des espaces ruraux, des économies rurales et des modes

19 - De l'ordre de 1,2-1,7 hectare dans les zones de plaines et de collines et de 0,2-1 hectare en moyenne dans les zones de montagne.

20 - Près de la moitié (48,6 %) des chefs d'exploitation agricole ont aujourd'hui plus de 55 ans.

21 - Les friches touchent 42,9 % des exploitations agricoles en Albanie et 14 % de la SAU totale.

22 - Actuellement, on voit se dessiner les spécificités propres à trois types d'espaces ruraux: un espace rural en urbanisation intensive (autour de grandes villes dans la partie occidentale du pays), un espace rural en équilibre (dans les zones aux conditions naturelles et économiques favorables comme Myzeqe, Fusha e Korçes, etc.) et, enfin, un espace rural en déclin démographique et en récession économique (surtout au Nord et au Nord-Est du pays).

d'expression de la ruralité sera repérable dans les mutations de la petite exploitation agricole. Sa vitalité exprimera la vitalité rurale ; à l'inverse, sa crise sera celle du monde rural dans son ensemble.

Les politiques européennes à l'épreuve des réalités rurales

Les politiques rurales dans les pays du Nord de la Méditerranée assignent aux espaces ruraux des fonctions d'accueil de nouvelles populations, des fonctions résidentielles, de loisirs et des fonctions environnementales. Les fonctions économiques sont essentiellement dédiées à des activités non agricoles, aux services aux populations et à l'appui aux structures agricoles. Les objectifs stratégiques du développement rural dans les pays méditerranéens de l'UE intègrent clairement la dimension de durabilité. Trois axes fondamentaux sont identifiés :

- le premier porte sur la modernisation et la recherche de compétitivité des structures de production agricoles pour renforcer leur ancrage au territoire, l'occupation et l'utilisation des espaces ruraux étant une préoccupation récurrente ;
- le second concerne la protection et la valorisation de l'environnement et des ressources naturelles des zones rurales ;
- le troisième a trait à l'amélioration de la qualité de vie des populations et à la diversification des activités.

Ajoutons à ces trois axes un axe horizontal basé sur l'expérience acquise au travers des initiatives Leader, qui offre la possibilité de mettre en place des approches locales du développement rural (« *bottom-up* »). Les modalités de mise en œuvre de cette politique de développement rural impliquaient une participation des acteurs locaux à la réflexion et à l'élaboration d'actions de développement au niveau local, lesquelles s'inséraient dans des priorités débattues également au niveau national et au niveau de l'Union.

Bilan des politiques au Nord

Pour réaliser les objectifs définis plus haut, les politiques de développement rural des pays du Nord de la Méditerranée combinent trois types d'instruments : les anciens instruments des politiques agricoles structurelles classiques (investissements dans les exploitations agricoles, formation, installation de jeunes agriculteurs, soutien au revenu des agriculteurs dans les zones défavorisées, etc.), mis en œuvre au début des années 1970 par la Communauté européenne ; les instruments issus de la réforme McSharry (1992), notamment les mesures agro-environnementales ; les instruments plus récents adoptés par l'UE et consacrés à l'appui des territoires ruraux et à la diversification (appui des investissements pour l'irrigation, les services à la ferme et à la population rurale, l'artisanat, l'activité touristique dans les zones rurales, etc.). À l'évidence, ces dernières mesures traduisent une nouvelle vision du développement rural de l'Union européenne qui intègre par exemple les fonctions multiples jouées par l'agriculture. Les principales mesures qui accompagnent ces axes peuvent donner lieu à la définition des catégories suivantes :

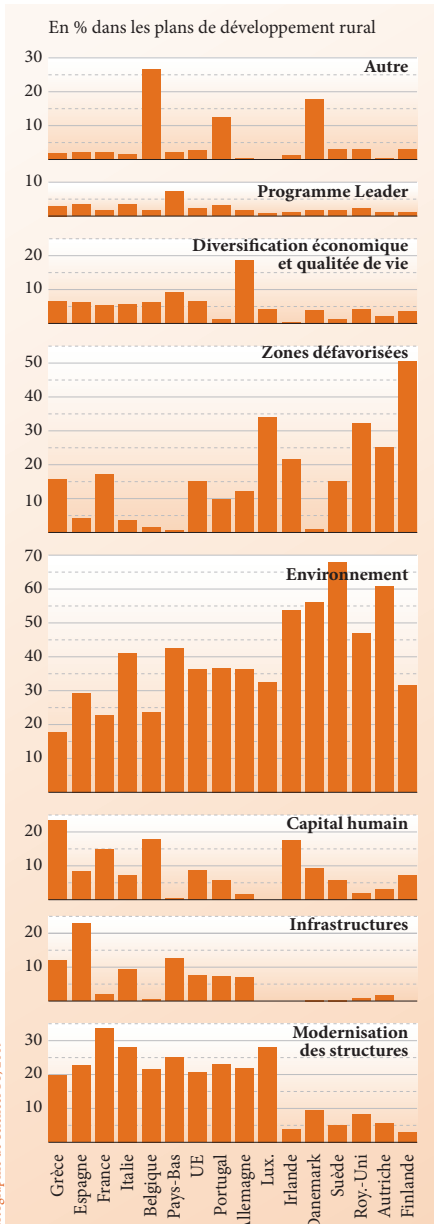
- la modernisation des structures agricoles (axe 1);
- le renforcement des infrastructures agricoles (axe 1);
- le développement du capital humain (axe 1);
- l'amélioration de l'environnement (axe 2);
- le soutien du revenu dans les régions moins développées (axe 2);
- la diversification économique et la qualité de vie de la population rurale (axe 3);
- le développement de l'approche Leader (axe 4);
- autres mesures (axe 4).

Le graphique 1 montre la répartition des ressources publiques (cofinancement UE, national et régional) par catégorie dans la période 2000-2006.

L'examen des dépenses publiques montre que les mesures de soutien à la mise en œuvre de bonnes pratiques environnementales ont consommé plus d'un tiers du total des ressources publiques. Si celles-ci sont ajoutées aux aides compensatoires affectées aux régions les moins développées, ce sont ainsi plus de 50 % des ressources publiques qui auront été allouées à l'axe 2. Quant à la modernisation des structures (aide aux exploitations agricoles et aux entreprises agro-industrielles, investissements d'équipement et d'infrastructures), elle représente un peu plus d'un cinquième des ressources publiques. Le renforcement des infrastructures locales et des services en milieu rural et l'amélioration du capital humain au sein de la structure des exploitations agricoles ont absorbé respectivement 7,5 % et 8,6 % des dépenses publiques. L'analyse de l'allocation des ressources publiques à l'axe 1 montre ainsi que les stratégies de l'UE restent principalement focalisées sur le capital physique de l'exploitation agricole, au détriment, d'une part, du capital humain et, d'autre part, des infrastructures et services publics ruraux dans les zones rurales. Enfin, l'axe relatif à la diversification économique et à la qualité de vie de la population rurale, qui est un axe se rattachant essentiellement au développement rural n'a absorbé que 6,8 % des ressources publiques, auxquelles il conviendrait d'ajouter les ressources accordées au programme Leader (2,3 %). Ainsi, avec un peu plus de 9 % des ressources globales, l'effort réel pour le développement rural a été très marginal dans l'UE (15) au cours de la période 2000-2006.

Une typologie sommaire construite à partir de la structure des dépenses révèle que le développement rural dans les pays du Nord de la Méditerranée reste encore articulé sur la modernisation des structures agricoles. Les dépenses diffèrent selon les pays, et la structure par axe des programmes de développement rural 2000-2006 (CNASEA, 2003; Dwyer *et al.*, 2004) met en lumière plusieurs stratégies. Si les approches environnementales dominent dans les approches du développement rural au sein des pays du Nord de l'Europe (Luxembourg, Finlande, Danemark, Suède, Pays-Bas, Irlande, Royaume-Uni, Autriche), les pays Méditerranéens (Sud de l'Italie, Grèce, Espagne mais aussi la France) poursuivent, en raison de l'existence sur leurs territoires de régions en retard de développement, un objectif de « modernisation du secteur agricole et sylvicole ». Les ressources publiques consacrées à cette stratégie de modernisation répondent de fait à des besoins essentiels

Graphique 1 - Pourcentage des dépenses publiques par catégorie dans l'UE (15), 2000-2006



Source : Mantino (2008).

de restructuration des exploitations en considération du poids qu'occupe encore la petite exploitation familiale comme le montre la figure suivante (cf. graphique 2). Il convient également d'y associer les dépenses pour les équipements et les infrastructures d'irrigation qui sont essentielles pour des pays comme l'Espagne ou la Grèce.

Quelles tendances pour les nouvelles politiques de développement rural ?

Au cours de la nouvelle période de planification (2007-2013), trois documents encadrent la politique de développement rural de l'UE: 1) les orientations stratégiques communautaires gouvernées par le règlement (CE) n° 1698/2005 qui définit le cadre juridique du deuxième pilier de la PAC et détaille les actions éligibles au Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader); 2) les plans stratégiques nationaux de développement rural; 3) les programmes de développement rural opérationnels²³.

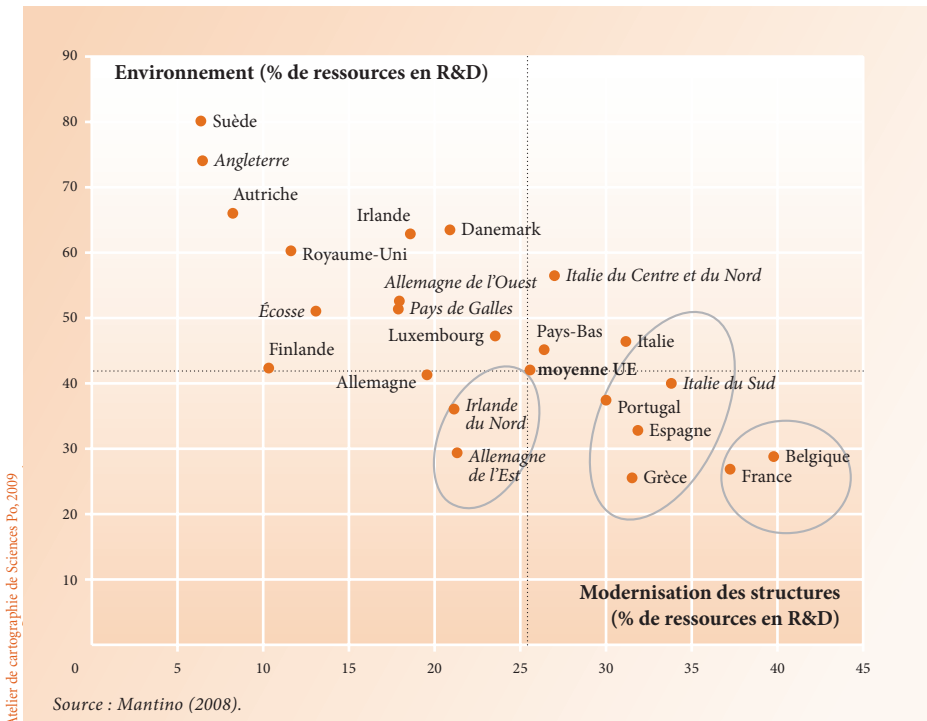
Le dispositif mis en place dans le cadre de la programmation 2007-2013 crée un seul fonds, le Feader, avec un cofinancement national et régional et invite à un développement des règlements de l'Union européenne à travers des stratégies nationales adaptées et des programmes régionaux de développement rural. Les nouvelles stratégies et les programmes de développement rural s'articulent toujours selon quatre axes mais ils sont désormais affectés de pourcentages de financement minimum que chaque État membre doit prendre en compte :

- axe 1 : amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et sylviculture (25 % minimum d'enveloppe);

²³ - Décision du conseil du 20 février 2006 sur les orientations stratégiques communautaires du développement rural (période de programmation 2007-2013) (2006/144/CE).

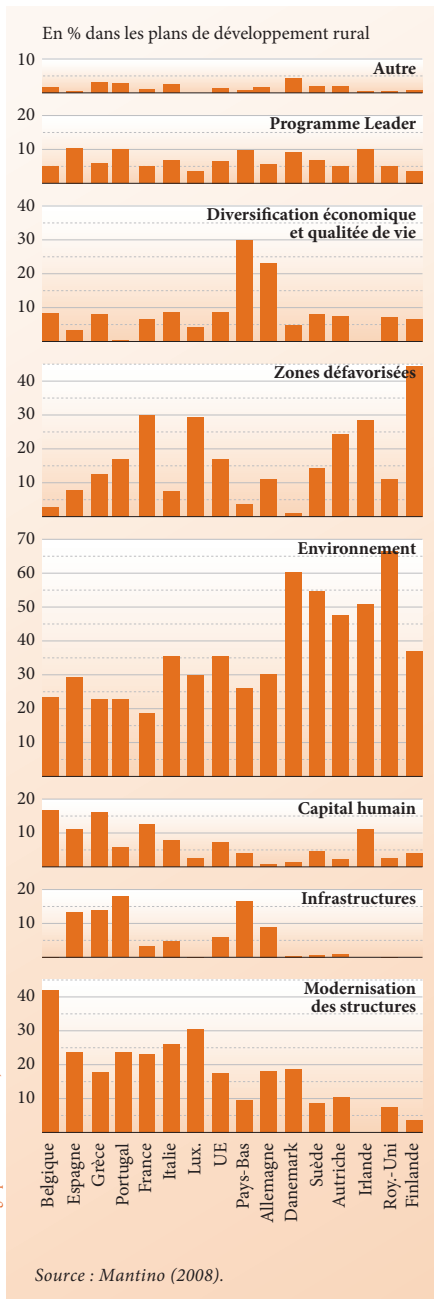
- axe 2: amélioration de l'environnement et de l'espace rural (25% minimum d'enveloppe);
- axe 3: qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'activité rurale (10% minimum d'enveloppe);
- axe 4: Leader, axe méthodologique pour l'application des mesures des trois autres axes (5% minimum d'enveloppe).

Graphique 2 - Modernisation des structures vs environnement dans les stratégies de développement rural de l'UE (15), 2000-2006



Quelles sont les nouvelles stratégies de développement rural dans l'Union européenne et particulièrement dans les pays Méditerranéens de la rive nord? Une comparaison s'appuyant sur la classification des principales dépenses d'intervention au cours de la période de 2007-2013 permet d'identifier les changements dans les priorités du développement rural. Pour l'UE (15), le graphique 3 montre que si l'axe 2 « environnement et régions les moins développées » continue de figurer parmi les principales priorités dans la plupart des pays européens (ces deux objectifs concentrent 53 % des ressources publiques), une redistribution des ressources publiques s'est opérée en direction des autres axes. Les ressources publiques dédiées à la « modernisation des structures agricoles » (18 %), aux infrastructures (6 %) et au capital humain (7 %) diminuent, alors que celles affectées au « programme Leader » (7 %) enregistrent une hausse. Les instruments mis en œuvre dans le cadre de la réglementation de l'UE – en particulier l'identification, dans de nombreux pays, de l'approche Leader pour promouvoir la

Graphique 3 - Part des dépenses publiques par type d'interventions dans l'UE (15), 2007-2013



diversification économique et l'amélioration du cadre de vie dans les zones rurales et la fixation d'un seuil minimal pour l'approche Leader (5 %) – ont exercé une forte influence sur cette redistribution des ressources.

Si au cours de la période 2000-2006, les priorités dans les pays méditerranéens (Espagne, Grèce et Italie) étaient polarisées sur l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture, en raison du poids que représentaient dans les programmes de développement rural les régions défavorisées, la stratégie qui prévaut au cours de la période 2007-2013 combine désormais les deux axes « environnement » et « compétitivité agricole » avec plus d'équilibre dans les programmes. En Grèce, la mise en œuvre du plan stratégique national de développement rural a ainsi intégré de manière transversale la notion de durabilité dans l'axe de la compétitivité (à travers, par exemple, les actions de valorisation des produits de qualité ou la rationalisation de la production des petites entreprises). En Espagne, le Plan stratégique national de développement rural (2007-2013) a multiplié les mesures environnementales : la présence d'un axe stratégique environnemental dans la plupart des programmes Leader +, l'attention particulière à la protection de la biodiversité par les programmes régionaux et la nouvelle Loi de développement rural durable (décembre 2007) témoignent de l'intérêt accordé à la question environnementale. Tout en donnant une importance particulière à l'augmentation de la compétitivité de l'agriculture, de l'élevage et de l'activité forestière, considérée comme formant la base économique et sociale des territoires ruraux, le Plan stratégique soutient les mesures de maintien de la population des zones rurales et d'amélioration de la qualité de vie comme un élément fondamental de la stratégie espagnole de développement rural.

La France a quant à elle radicalement changé ses priorités par rapport à la période de programmation précédente (2000-2006) : l'environnement et les zones les moins développées représentent désormais 50 % des ressources publiques. Ce changement des priorités a été essentiellement influencé par deux facteurs : d'une part, la réduction du soutien à l'agriculture à la suite de la réforme de la PAC qui prévoit les transferts de ressources financières du premier vers le second pilier par la modulation obligatoire, et d'autre part, des contraintes budgétaires de l'UE, où les arbitrages se réalisent plus au profit de mesures agro-environnementales ou d'aides compensatoires pour les régions les moins développées que pour des investissements structurels aux exploitations. Le Programme de développement rural hexagonal (PDRH) couvre l'ensemble de la métropole hormis la Corse qui dispose d'un programme spécifique, le PDR Corse. La moitié des nouveaux engagements feront l'objet d'une gestion déconcentrée pour la période 2007-2013 via les volets régionaux du PDRH et les programmes régionaux. L'enveloppe affectée au Feader pour la France est sur sept ans de 6,37 milliards d'euros dont 5,27 milliards pour le PDRH. Environ 1,8 milliard d'euros de cette somme ont été attribués aux volets régionaux. La répartition entre axes des crédits du Feader est sensiblement différente d'une région à l'autre²⁴.

Le cas de l'Italie est plus emblématique des changements de stratégies : la priorité du développement rural au niveau national a été nettement donnée en 2007-2013 à l'amélioration de l'environnement et du paysage. La diversification économique et l'amélioration de la qualité de vie des zones rurales voient également leurs dotations budgétaires doubler. L'examen des stratégies de développement rural dans ce pays révèle l'existence de fortes différences selon les régions. Au niveau régional, trois types de stratégies de développement rural sont apparus pour la phase de programmation 2007-2013 :

- une stratégie résolument tournée vers l'environnement et le paysage qui domine dans les régions du Nord et de montagne – Piémont, Lombardie, Val d'Aoste, Trente et Bolzano – et deux régions du Sud, la Basilicate et la Sardaigne ;
- une stratégie où il y a équilibre entre l'axe compétitivité du secteur agricole et l'axe environnemental, représentée par 8 régions, réparties géographiquement pour moitié entre le Nord et le Sud (Émilie, Toscane, Ombrie, Marches, Campanie, Calabre, Sicile et Pouilles) ;
- une stratégie résolument tournée vers la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture dans toutes les régions géographiques : au Nord (Vénétie, Frioul-Vénétie Julienne, Ligurie), au Centre (Lazio) et au Sud (Abruzzes et Molise).

En Turquie, les politiques de développement rural sont issues de la Stratégie 2001-2023 qui fixe l'objectif de modernisation de l'économie et de la société dans le cadre du processus d'adhésion à l'UE. Elles visent, en augmentant le niveau de revenu et la qualité de vie du secteur rural, à réduire les disparités régionales, et à protéger et valoriser l'environnement et les biens culturels. Pour les communes rurales sous influence urbaine, les mesures concernent la transformation et la mise sur le marché des produits agri-

²⁴ - Les régions ont consacré en moyenne 42 % de leur enveloppe Feader à l'axe 1. Six régions y consacrent plus de la moitié de leur enveloppe. La part importante consacrée à l'axe 1 par certaines régions traduit une action très significative en faveur de la modernisation des exploitations et/ou du développement des IAA.

coles, la diversification des activités économiques et le renforcement de la capacité de développement local. L'héritage kémaliste de la modernisation agricole structure à l'évidence les approches du développement rural. La réalisation d'infrastructures et de services de base (éducation, santé, transports, électricité, eau potable) dans les « villages-centres », l'installation industrielle et l'organisation des producteurs ruraux (coopératives, associations), déjà engagées dans les années 1930, inspirent encore les politiques mises en œuvre en 2000. Dans ce pays, les programmes de développement rural ont une dimension régionale particulière. Parmi les plans régionaux, on peut évoquer le projet de développement de l'Anatolie du Sud-Est (*Güneydoğlu Anadolu Projesi* ou GAP), le projet de développement régional de Zonguldak-Bartın-Karabük (ZBK), le projet de l'Anatolie orientale (DAP), le projet de développement régional de l'Est de la mer Noire (DOKAP), le projet de développement du bassin de Yeşilirmak (YHGP). Toutefois, les disparités de développement entre les régions sont encore importantes, et l'objectif en Turquie reste la réduction de la pauvreté rurale²⁵.

En Albanie, le principe de rétablissement de la liberté de circulation des populations et l'application de la loi sur la terre ont constitué des mesures fondamentales qui ont influencé le monde rural. L'effondrement de l'économie rurale après le retrait de l'État et la réforme des structures agraires a déstabilisé socialement les populations locales. Des projets de développement rural ont alors été financés par des fonds internationaux (Banque mondiale, BERD, Fonds albanais du développement, etc.) durant ces dix dernières années. Les objectifs prioritaires du Programme 2006-2009 concernent plusieurs volets du développement : le renforcement du potentiel productif du secteur de l'agriculture, l'amélioration des structures foncières et la réhabilitation des systèmes d'irrigation, le développement des infrastructures de base pour assurer un niveau de vie satisfaisant aux populations rurales et la lutte contre la dégradation des ressources naturelles. En définitive, l'Albanie est à la recherche d'un modèle de développement agricole (modèle agro-exportateur, ou agriculture produisant pour les besoins locaux), mais n'a pas encore donné de réponses aux questions stratégiques du développement des régions montagneuses qui constituent une étendue considérable de son territoire. Les chocs économiques et sociaux résultant du programme d'ajustement structurel et de la transition postcommuniste ont mis à mal les normes, les valeurs et les formes de coopération et de solidarité anciennes entre les acteurs du développement rural. La « déstructuration » des acteurs, l'instabilité économique et les incertitudes qui lui sont liées font obstacle à des formes d'auto-organisation et de coordination des acteurs locaux.

Les stratégies de développement rural dans les pays du Sud : place centrale de l'agriculture et de la lutte contre la pauvreté

Les PSEM tentent de freiner l'exode rural et agricole en incitant les campagnes à retenir leur croît de population faute de politiques d'urbanisation contrôlée. Ils assignent

25 - L'objectif fixé est de réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour. En Turquie, le niveau de pauvreté dans les zones rurales est sensiblement plus élevé que dans les zones urbaines. Selon une étude, sur 14,7 millions de personnes vivant en 2005 sous le seuil de pauvreté, 9 millions vivent dans les zones rurales (SPO-2005).

à leurs espaces ruraux des fonctions productives génératrices d'emploi et de revenu. L'agriculture constituant le principal secteur d'activité, de nombreux projets visent à améliorer sa productivité et sa compétitivité économique. Les programmes de développement rural accordent toutefois à la lutte contre la pauvreté et aux infrastructures sociales de base une place privilégiée. Les projets et les plans mis en œuvre ambitionnent également de conserver les ressources naturelles rares et fragiles gravement menacées par la pression humaine et un changement climatique avéré qui affecte ces régions.

Les stratégies de développement rural des PSEM cherchent aujourd'hui à résoudre les grands défis que sont la lutte contre la pauvreté et le sous-emploi, les inégalités sociales et territoriales et la dégradation des ressources rares fragilisées par la pression démographique et des systèmes de production inadaptés. Outre ces axes stratégiques, elles se sont fixées comme objectif transversal le renforcement des institutions et des organisations agricoles et rurales. La stratégie de développement rural (horizon 2020) au Maroc, les nouveaux programmes ruraux de développement intégré en Tunisie (2004) et la politique de renouveau rural en Algérie (2005) illustrent ces nouvelles orientations. L'Égypte poursuit depuis les années 1980, des objectifs de développement du potentiel agricole et consolide les options colonisatrices des espaces dans le cadre d'une reconstruction de son territoire agricole étendue aux zones et espaces non habités.

En Tunisie, l'année 2004 a vu le démarrage effectif des projets améliorés de développement rural intégré, qui visent la conservation des ressources naturelles ainsi que leur meilleure exploitation, l'augmentation de la production agricole des petites et moyennes exploitations agricoles, l'amélioration des conditions de vie et de revenus des populations rurales et la promotion de la femme rurale²⁶. Les interventions dans les domaines de la mobilisation et de l'exploitation des ressources en eau, des forêts et des parcours, de conservation des eaux et du sol et de la promotion des zones difficiles s'insèrent dans le cadre du programme national de lutte contre la désertification. Un programme national de formation des adultes qui mobilise beaucoup de formateurs (emploi des « chômeurs » diplômés du supérieur) est arrêté pour lutter contre l'analphabétisme qui affecte les adultes (1 sur 3 en 2004), et particulièrement les femmes rurales.

Pour leur part, les programmes de développement rural intégré (PDRI) ont combiné deux grands types d'actions: des actions productives, et d'autres visant l'amélioration des conditions de vie et des infrastructures de base des zones rurales les plus défavorisées en milieu rural. Les actions ont été concentrées sur l'amélioration des infrastructures: réalisations de pistes et de routes, desserte en eau potable (qui passe de 82% à 92% entre 2001 et 2006), généralisation de l'électrification en milieu rural (taux de 98% 2006), réduction de l'habitat précaire et multiplication des centres de santé. L'amélioration généralisée des conditions de vie et d'accès aux différents services en milieu rural a été accompagnée du recul de la pauvreté. Le taux de pauvreté a, selon les estimations, baissé de moitié entre 1990 et 2005, en dépit de quelques poches de pauvreté sévère qui existent dans les zones rurales éloignées²⁷. Les programmes d'amélioration des conditions générales de vie

26 - Les projets devront permettre d'atteindre un taux de desserte global en eau potable rurale de 80% au niveau de tous les gouvernorats et d'améliorer le taux de branchement des ménages pour le porter à environ 95,5% fin 2004. En matière de développement des régions intérieures difficiles, le 10^e Plan (2002-2006) verra la réalisation de 11 projets de développement agricole intégré pour un montant d'investissements estimé à 216 millions de dinars.

27 - Banque mondiale (2006).

en milieu rural ont été financés à la fois par des fonds étatiques et solidaires nationaux (Fonds de solidarité nationale « 2626 » et « 2121 », Banque tunisienne de solidarité) et internationaux. Parallèlement, un programme régional de développement a été mis en œuvre dans des zones rurales du Nord-Ouest, coordonné par l'Office de développement sylvo-pastoral du Nord-Ouest (Odesypano). Les nouvelles générations de PDRI tentent ainsi une insertion dans les programmes régionaux de développement, et allouent plus de ressources à la protection des ressources naturelles (travaux de conservation des eaux et du sol, lutte contre l'ensablement et aménagement de parcours collectifs...).

En Algérie, les réformes de la politique agricole et rurale n'ont pu être mises en œuvre au cours de la décennie 1990-2000 du fait d'un climat politique particulièrement difficile. Les zones rurales avaient en particulier subi les effets d'un terrorisme dévastateur sur le plan humain et matériel. Ce n'est qu'en juillet 2000 qu'est adopté un Programme national de développement agricole (PNDA) bénéficiant de ressources budgétaires importantes dans le cadre de la mise en place du Fonds national de régulation et de développement agricole (FNRDA)²⁸. Les constats établis à l'issue de quelques années de réalisation du PNDA (en 2003) avaient montré que les actions initiées – projets individuels d'investissements agricoles – avaient exclu les ménages des petites agglomérations rurales, soit les populations les plus vulnérables économiquement et socialement, et les exploitations éparpillées ou isolées (soit une population rurale de près de 10 millions de personnes). Ces constats ont conduit à adopter un Plan national de développement agricole et rural (PNDAR) s'articulant principalement autour de l'amélioration des conditions de vie des populations. Les projets de proximité de développement rural (PPDR), considérés comme outils privilégiés du développement rural, sont ainsi venus renforcer les actions de développement local (électrification rurale, ouverture et modernisation du réseau routier, adduction en eau potable, santé, écoles...). Les projets collectifs financés par divers fonds ont été conjugués à des projets de renforcement de l'économie locale (« mobilisation des ressources hydriques », « mise en valeur des terres et des actions d'améliorations foncières », « réalisation de plantations, de mise en défens et de plantations pastorales », « création d'unités d'élevage et de petites exploitations agricoles... »)²⁹.

La politique de renouveau rural (PRR) adoptée en 2006, qui cible en particulier les ménages ruraux des zones enclavées ou isolées, se structure autour de quatre grands programmes. Le premier concerne l'amélioration des conditions de vie des ruraux. Le deuxième dit de « diversification des activités économiques » est appelé à favoriser le développement de revenus alternatifs aux populations des zones rurales. Le troisième a trait à la « protection et à la valorisation des ressources naturelles et des patrimoines ruraux, matériels et immatériels ». Ces trois programmes seront exécutés dans le cadre de la démarche participative et de proximité de développement rural, formalisée par l'outil « projet de proximité de développement rural intégré » (PPDRI). Cet axe bénéficie d'un programme de « renforcement des capacités humaines et d'assistance technique » des acteurs du développement rural. Diverses évaluations et études montrent que les PPDRI adoptés sont essentiellement des projets collectifs définis par les

28 - De l'ordre de près de 40 milliards de dinars algériens en 2000 – plus de 500 millions de dollars – soit un accroissement sans précédent (multiplication par 10) des budgets agricoles publics alloués dans les années 1990.

29 - Le Fonds de développement rural et de la mise en valeur des terres par la concession (FDRMVTTC), le Fonds de la lutte contre la désertification, de développement du pastoralisme et de la steppe (FLDPPS), le Fonds national d'aide au logement (Fonal), etc.

collectivités locales, ayant pour objectif le renforcement des équipements sociaux et d'équipements collectifs des communes rurales. Ils traduisent des attentes réelles des populations rurales d'amélioration de leurs conditions d'existence.

Dans les années 1990, les approches de développement rural au Maroc se traduisent par la mise en œuvre de programmes sectoriels ayant pour objectif la résorption des déficits en infrastructures et en services sociaux de base (eau potable, électrification, routes rurales, etc.). Les actions productives sont conduites dans le cadre de projets agricoles de mise en valeur dans les périmètres en *bour* (PMVB)³⁰. L'extension de la pauvreté dans le monde rural, les disparités sociales croissantes entre le milieu urbain et le milieu rural, la faible productivité du travail dans les petites exploitations agricoles et la dégradation des ressources naturelles seront au centre des objectifs de la Stratégie 2020 de développement rural dont se dote le Maroc à la fin des années 1990. Cette stratégie mobilise autour de projets à caractère social, économique ou environnemental aussi bien les ressources nationales, celles de la coopération internationale et de l'aide publique au développement. Elle a été renforcée en mai 2005 par l'Initiative nationale de développement humain (INDH) qui se fixe toujours pour objectifs l'atténuation des déficits en matière d'infrastructures dans les communes rurales les plus pauvres, ainsi que la promotion d'activités économiques génératrices de revenus et d'emploi. La politique rurale revêt au Maroc une dimension sociale incontestable. C'est une politique de compensation des inégalités sociales et économiques qui marque les territoires, les régions et le secteur même de l'agriculture. Le « Plan vert » adopté au printemps 2008 et qui confie au secteur privé moderne de l'agriculture marocaine (1^{er} pilier) le soin d'encadrer et d'« agréger » le secteur de la petite économie rurale (2^e pilier) réussira-t-il à apporter plus de changement social dans les campagnes marocaines que la Stratégie 2020 appelait de tous ses vœux ?

L'Égypte constitue un « laboratoire » exemplaire d'une politique de développement rural accordant un rôle central aux investissements du secteur privé. Les politiques publiques rurales sont adossées à des politiques d'aménagement hydro-agricole et d'intensification du secteur agricole confiées au secteur privé. Les investissements privés dans les travaux de mise en valeur, d'équipement et dans la production représentent en moyenne entre les deux tiers et plus de 80 % des investissements agricoles (84 % en 2006). Ils ont vu l'émergence sur les nouvelles terres de grandes exploitations capitalistes très éloignées du modèle familial des « anciennes terres³¹ ». Ces exploitations irriguées et mécanisées (20 % à 25 % de la surface agricole totale) orientent leurs systèmes de culture vers les productions d'exportation, et concentrent les équipements sociaux, les services et activités économiques.

L'objectif fixé par la Stratégie 2017 est d'augmenter la surface des terres mises en valeur pour atteindre 3 millions de *feddans* soit 1,2 million d'hectares de plus qu'aujourd'hui. Six grands projets concentrent la grande majorité des financements publics et internationaux dont les plus importants sont les projets de Toshka et du canal Elsalam³². Si dans les zones de mise en valeur (*land reclamation*), une classe d'entrepreneurs

30 - L'agriculture en *bour* correspond à la notion d'agriculture pluviale.

31 - Le terme « anciennes terres » est utilisé dans les documents de référence pour désigner les terres agricoles de la vallée et du delta, par opposition aux « nouvelles terres » gagnées sur le désert.

32 - Le projet de Toshka vise à créer un « nouveau delta du Nil » au Sud dans le désert occidental. Il s'agit de cultiver

agricoles, de techniciens et de cadres locaux domine l'économie locale, la population rurale de la Haute-Égypte (vallée du Nil), faite de petits paysans, de salariés et de sans terre, reste en grande majorité pauvre et soumise à l'autorité publique. Les études montrent qu'il existe un rapport étroit entre l'accès à la terre et la pauvreté dans le monde rural (Croppenstedt, 2006; Ellaithy, 2007). Le montant de l'investissement public dans le développement rural (programme national *Shorouk*) est trop faible pour combler l'écart entre les zones rurales et les zones urbaines. Ainsi, pour la période 1982-2002, l'investissement par habitant dans les zones urbaines était 9 fois supérieur à celui des zones rurales; il est encore de 7 fois supérieur pour la période de 2002-2005 (*Egypt Human Development Report*, 2005). Les équipements collectifs font encore cruellement défaut. Le taux d'alphabétisation dans le monde rural reste bas; plus de la moitié de la population de la Haute-Égypte est encore analphabète, 59 % pour les hommes et 50 % pour les femmes et les populations rurales souffrent gravement d'un manque d'accès à l'eau potable³³. Pendant des décennies, les politiques publiques ont désavantagé les territoires ruraux de la Haute-Égypte (80 % à 85 % de la surface agricole totale avec 90 % de la population rurale). La politique actuelle de développement agricole et rural bénéficie à l'agriculture des nouvelles terres: sachant que cette agriculture n'occupe que 20 % de la surface agricole, n'abrite que 8 % de la population et ne représente que 2 % des exploitations agricoles, il est légitime de s'interroger sur le caractère durable d'une stratégie de développement marquée du sceau du déséquilibre.

Des territoires « construits » au Nord aux « territoires vécus » au Sud

La dimension spatiale est dorénavant considérée comme une force productive dans les stratégies des acteurs économiques. Confrontés à la mondialisation et à la nécessité de promouvoir la compétitivité économique, de nombreux territoires ruraux se sont engagés dans des processus de valorisation des ressources locales. Ils mobilisent leur patrimoine historique (ou leur savoir-faire), répondent à une demande de produits typiques à fort capital identitaire, entretiennent leur paysage et leur culture, réactivent leurs traditions culinaires. Espace complexe couvrant des fonctions multiples impliquant de nombreux acteurs, le territoire devient l'organisateur qui capte les externalités, un espace d'intermédiation, le centre d'activités et d'échanges économiques. Les modes d'organisation et de coordination des acteurs font appel à des formes multiples d'innovations. Les acteurs s'organisent en réseau, internalisent toutes les modalités prises par la proximité géographique, relationnelle, institutionnelle, économique, développent des partenariats et des coopérations et s'appuient sur les institutions pour drainer les projets et les fonds pour les réaliser. Le territoire se construit en permanence sur un « territoire donné » historiquement. Les territoires construits sont le produit de stratégies d'acteurs organisés qui cherchent à résoudre des problèmes identifiés. Le substrat sur lequel ils s'édifient est constitué d'une base économique et sociale, et d'un système de valeurs partagées par les membres de la communauté locale.

540 000 *feddans* (226 890 hectares) en utilisant l'eau du lac Nasser grâce à un canal long de 150 kilomètres. Le projet du canal Elsalam a pour objectif de mettre en valeur 620 000 *feddans* (260 504 hectares).

33 - Au cours de l'été 2007, l'Égypte a connu ce que la presse nationale a appelé « la révolte des assoiffés », c'est-à-dire les manifestations des populations de plusieurs régions rurales à la suite du manque d'eau potable durant plusieurs jours, malgré une crue du Nil jugée particulièrement forte.

La construction de nouveaux territoires ruraux au Nord

Au Nord de la Méditerranée, l'adaptation de l'agriculture à l'intégration européenne et au commerce mondial a mis au premier plan le thème des nouvelles fonctions de l'espace rural et des territoires ruraux. Le territoire y est abordé comme support des relations sociales réalisant une articulation forte entre le patrimoine socioculturel et la sphère économique. Les agriculteurs et leurs organisations ne sont plus les seuls acteurs du développement des territoires ruraux. L'État central transfère pouvoirs et ressources à une société de *stakeholders* privés, articulée aux représentants de la société civile, aux élus locaux, aux entreprises et aux administrations. La production agricole est réorientée vers la qualité; les signes d'identification de la qualité et de l'origine constituent, dans ce cadre, les outils essentiels des politiques publiques en faveur des territoires et de l'environnement. Le foisonnement institutionnel et organisationnel impulsé au Nord de la Méditerranée par les politiques de développement rural de l'UE est au fondement même des constructions territoriales multiples et variées – à tel point que l'on parle de surterritorialité. Outre les actions liées aux politiques d'aménagement du territoire, la politique régionale dite de cohésion sociale de l'UE, la réforme des fonds structurels (1988), a permis de financer les territoires de projet *via* les programmes Leader en France, en Italie, en Espagne ou en Grèce. D'autres configurations territoriales se sont superposées depuis les années 1990.

En France, la politique nationale de la montagne, les contrats de pays, la mise en œuvre de mesures agri-environnementales, la création de parcs naturels, les projets Leader, la loi d'orientation agricole (contrats territoriaux) et les lois Chevènement et Voynet (1999) définissant les projets de « pays », ont été autant de modalités de construction de territoires. Les programmes Leader se sont déployés en 2000-2006 sur 140 territoires français et ont mis en œuvre des stratégies de développement visant à expérimenter de nouvelles formes de valorisation des ressources et des potentiels locaux (patrimoine, culture, agriculture, environnement...), à renforcer l'environnement économique et à améliorer les capacités organisationnelles des acteurs (concertations, réseaux locaux, suivi et gestion des projets, modalités de prise de décision...). L'axe 4 du Feader (orientations stratégiques du développement rural 2007-2013) reprend de nombreuses caractéristiques du programme Leader + qui est un programme territorialisé: seuls les territoires de projets ruraux sélectionnés (environ 200 en France pour 140 territoires actuellement) pourront prétendre aux cofinancements européens, et les bénéficiaires doivent être constitués en groupes d'action locale (GAL) composés de partenaires publics et privés (au moins 50 %), responsables du suivi des projets inscrits dans une stratégie de développement intégrée des territoires.

Parallèlement à ces projets de territoire, d'autres projets (379) ont été labellisés pôles d'excellence rurale (PER) en 2006, à la suite de l'appel à projets lancé en décembre 2005 par le gouvernement. Reposant sur un partenariat public-privé, ces projets innovants en milieu rural devraient créer ou maintenir à terme près de 40 000 emplois. Les pôles relèvent de l'excellence: 41 % des projets visent à la promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques, 21 % s'attachent à la valorisation et à la gestion des bio-ressources (des projets), 16 % se destinent aux productions agricoles, industrielles artisanales et aux services localisés, 14 % ciblent l'offre de services et l'accueil de nouvelles populations. Le reste, soit 8 % des projets, correspond à plusieurs thématiques.

Par ailleurs, les projets de « pays » sont aujourd'hui au cœur du dispositif de construction des territoires ruraux. La démarche promeut les conseils de développement des pays (rassemblant tous les acteurs du développement local), qui sont le cadre de négociation et de partenariats multiples pour établir des projets concertés, prenant en charge les attentes des populations vivant sur ces territoires. Les porteurs de projets restent liés par une charte qui scelle les partenariats d'acteurs (sociaux, culturels, environnementaux). Complémentaires des structures déjà existantes dans le cadre de l'intercommunalité (parcs naturels, bassins d'emploi, syndicats d'initiative et de valorisation du milieu rural, etc.), les « pays », qu'ils soient en cours d'émergence ou déjà institutionnalisés, sont un lieu de pouvoir local qui donne naissance à une nouvelle carte des territoires, souvent à cheval sur les divisions administratives antérieures (départements, régions, communautés de communes). Enfin, les pays s'inscrivent plus largement dans la recomposition qui s'opère entre espaces urbain et rural, comme en témoignent les contrats d'agglomération, qui sont une démarche similaire à celle des pays, avec cette même volonté d'ouverture au débat. Ils favorisent un processus d'apprentissage des acteurs à la gestion d'actions collectives et à la mise en perspective de leurs territoires prenant en compte la durabilité.

En Italie, l'histoire politique et l'organisation étatique qui accordaient une grande autonomie aux régions ont influencé les constructions territoriales. Outre les projets Leader (132 GAL en 2000-2006) qui ont largement été utilisés, les « *contratti d'area* » qui ont favorisé la mise en forme de pactes territoriaux pour l'emploi (PT), les projets territoriaux intégrés (ITPS) et les districts ruraux (RDS) ont été autant de modalités de mise en œuvre d'un développement rural territorial. Les projets Leader de troisième génération (Leader +) ont bénéficié des apprentissages des précédents programmes Leader. Les pactes territoriaux pour l'emploi sont une spécificité italienne, à la fois en termes de ressources financières et en termes de méthodologie. Les projets territoriaux intégrés ont été mis en place dans le cadre de la phase de programmation 2000-2006 dans les régions les moins développées et dans celles ciblées par des processus de restructuration. Enfin, les districts ruraux sont une création très récente de la politique italienne; mise en œuvre à titre expérimental en Toscane leur importance reste toutefois modeste en termes de ressources. Ces différentes modalités de construction territoriale ont des caractéristiques communes qui peuvent être résumées ainsi :

- les projets se concentrent sur l'innovation ;
- les limites territoriales ne sont généralement ni trop grandes ni trop petites pour garantir une bonne dotation financière publique aux besoins collectifs ;
- ils intègrent différents secteurs mais s'appuient sur l'agriculture et se concentrent sur les zones rurales plutôt que sur les ménages agricoles ;
- ils impliquent les acteurs locaux sur une base formelle mais aussi font appel à des partenariats informels ; les décisions sont prises par les partenariats locaux plutôt que par le central (national ou régional) des administrations.

C'est l'intensité avec laquelle ces caractéristiques sont effectivement inscrites dans les politiques qui expliquent les différences entre Leader, IPTS, TPS et RDS. Si l'Italie du Centre et du Nord reste marquée par un continuum rural-urbain où les produits locaux, labellisés, les IAA, les PME industrielles structurent la base territoriale, les dynamiques

territoriales sont moins fortes dans le Sud où le tissu organisationnel est moins dense et économiquement moins robuste. Dans ces régions du Sud, la qualité des paysages et les biens environnementaux constituent les principales ressources territoriales.

En Espagne, 17 régions autonomes et 50 provinces constituent la base d'organisations administratives du pays. Les zones rurales étaient essentiellement considérées, jusque dans les années 1980, comme des zones agricoles où le rural restait occupé par l'agricole. Après l'adhésion à l'Union européenne en 1986, avec un État déjà décentralisé en Communautés autonomes, l'Espagne commença à mettre en place la PAC puis, en 1991, l'initiative Leader I destinée au développement rural qui va contribuer à l'émergence de territoires. Entre le niveau communal et la province se sont constituées des *comarcas*, unités de représentation ni politique ni administrative, mais assise territoriale des projets de développement rural et lieu de négociation et d'action coordonnée des acteurs locaux. Ce n'est qu'au milieu des années 1990, avec le développement de la démarche ascendante (« *bottom-up* »), que le territoire va être considéré comme un élément essentiel dans les stratégies de développement rural. L'accueil favorable que le gouvernement central et les régionaux et locaux ont fait au Leader est lié en grande partie à l'importante décentralisation de l'État espagnol et aux exigences issues de l'adhésion du pays à l'UE³⁴.

L'exécution de ces programmes de développement rural a demandé de nouvelles institutions, des nouvelles « règles du jeu », communautaires et espagnoles. Ces nouvelles institutions, à leur tour, ont créé de nouvelles formes de participation, collaboration, supervision, etc., et de nouveaux acteurs et territoires sont apparus. La décentralisation de l'État et l'application de la politique de développement rural de l'Union européenne ont mis également en pratique les principes de « subsidiarité et de cogestion », ce qui a stimulé les territoires ruraux à prendre le pouvoir de décision et de gestion, qui appartenait autrefois exclusivement à l'Administration de l'État. Cela a contribué à renforcer la structuration et la création du tissu socio-économique dans des zones qui avaient autrefois été assez désarticulées. D'autres facteurs ont collaboré à cette « émergence », notamment la revalorisation du « local » et les nouvelles opportunités d'un marché mondialisé qui a offert des opportunités à certaines activités du milieu rural (produits écologiques, produits du terroir, de qualité, services touristiques, environnementaux, etc.). Au final, le processus de construction de territoires aura permis aux acteurs ruraux de se forger une culture commune, d'exercer de nouvelles responsabilités autorisant l'appropriation des dispositifs institutionnels et de maîtriser les clés d'un apprentissage au développement local.

De son côté, la Grèce a connu un grand chamboulement de son territoire administratif. Elle a procédé à une réforme de la décentralisation en 1997 avec la création de 1 000 dèmes (unité administrative élémentaire), de 52 nomes (départements) et de 13 régions pour assurer la dynamique de création de territoires viables et compétitifs³⁵. Le Schéma national d'aménagement et de développement durable propose dans les

34 - Le ministère de l'Agriculture, qui a perdu de ses compétences en faveur de l'UE et des Communautés autonomes, a pu considérer la nouvelle politique de développement rural comme une opportunité pour se remplir à nouveau de contenu. Certains gouvernements des Communautés autonomes voyaient la politique de développement rural comme une opportunité pour consolider leur légitimité face aux zones rurales, freiner l'exode rural et dynamiser les économies locales.

35 - La loi de décentralisation avait organisé le transfert des compétences du niveau central vers des communes élargies, en 1 000 dèmes au lieu des 6 000 communes. Ces réformes sont assez récentes et ne permettent pas encore une organisation et une amélioration suffisante du fonctionnement de ces collectivités pour être pleinement efficace sur le plan opérationnel.

quatre années à venir une nouvelle réforme administrative réduisant le nombre d'unités administratives élémentaires de deux tiers, ainsi qu'une réduction du nombre de départements (de 52 à 17) et de régions (de 13 à 5). Sans toujours disposer de tous les moyens (financiers, institutionnels, techniques...) pour assumer son rôle, le territoire rural est devenu partenaire de l'État dans la planification à tous les niveaux. La Grèce a utilisé le dispositif Leader et des agences de développement ont été l'instrument privilégié de promotion de projets de territoire. Au cœur de ces projets conduisant à une certaine territorialisation, le processus de qualification des produits agricoles, le tourisme et la protection des patrimoines (naturels, culturels, architectural, historique) ont joué un grand rôle. La Grèce a expérimenté de nouvelles formes originales de construction de territoires. En particulier, des territoires-réseaux ont été fondés sur la base de valeurs et de représentations communes partagées par des acteurs issus de la diaspora. Tirant profit de leur proximité relationnelle, ces acteurs de la diaspora ont construit un réseau de relations mobilisant des capitaux (physique, social et financier) et les nouvelles technologies de l'information et de la communication au bénéfice de leurs territoires d'origine. Ces territoires ont pris forme avec le développement de projets multiples générant des activités économiques, le redéploiement de structures de services aux populations et un essor démographique.

« Surterritorialisation » et « surchauffe » institutionnelle au Nord

Les nouveaux modes de gouvernance coïncident avec les politiques environnementales, d'aménagement du territoire et de développement régional qui vont dans le sens d'une ouverture plus grande des possibilités d'initiatives et d'action des territoires ruraux (projets de parcs régionaux, loi sur l'aménagement, l'environnement...). La multiplication des projets de territoire et de stratégies régionales en matière de développement rural rend parfois difficile leur articulation.

En France, si nous observons une convergence des GAL (territoires de projets) qui sont invités dans le cadre du programme 2007-2013 à être en cohérence avec les unités territoriales existantes (parcs naturels, pays, bassins d'emploi), certains pays rencontrent des difficultés à se mettre en place du fait de tensions politiques ou de luttes d'intérêts qui prennent le pas sur la démarche participative³⁶. La question du financement des projets et des concurrences sur le contrôle des ressources est cruciale. Elle pose la question subsidiaire des contraintes normatives qui régit les rapports collectivités territoriales/État qu'aborde le rapport Lambert de décembre 2007³⁷.

En Grèce, la faiblesse organisationnelle des dèmes, ajoutée à la faiblesse des corps intermédiaires locaux et régionaux, ne permet pas toujours à la société rurale et à ses acteurs de participer efficacement à l'organisation et au fonctionnement des nouvelles institutions censées gouverner les nouveaux territoires (bassins versants, zones Natura 2000, parcs naturels, etc.), ni de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des diagnostics et des actions de développement territorial. Même si les agences de développement

36 - C'est notamment le cas dans l'Aveyron où certains refusent de voir les pays en projet dépasser les limites du département pour des raisons politiques. Le partenariat des futurs pays se fait plutôt sur le mode de la concurrence.

37 - *Révision générale des politiques publiques. Les relations entre l'État et les collectivités locales*, rapport de la commission présidée par D. Lambert, décembre 2007.

ont un rôle essentiel en ce qui concerne le développement économique des zones rurales, elles tendent plus à soutenir et à accompagner les projets présentant un intérêt collectif, qu'à remplir une fonction de guichet personnalisé d'information et d'appui à l'initiative individuelle. En définitive, la faiblesse organisationnelle des institutions locales accentue la difficile articulation entre les deux échelles d'intervention (territoire rural et nouvelles zones de gestion), et ne permet pas la mise en place des mécanismes d'appui et d'information nécessaires à la mise en œuvre d'un développement durable des territoires ruraux par la société locale.

En Espagne, on ne peut pas affirmer que le processus de construction territoriale ait réussi dans toutes les zones rurales, étant donné la diversité des situations et l'existence de certains aspects négatifs dans les processus d'émergence démocratique des zones rurales³⁸. Pour lutter contre les disparités territoriales, réaliser le suivi des mesures horizontales et garantir la cohérence des programmes de développement rural des Communautés autonomes avec le Plan stratégique national et le Cadre national, de nouvelles structures administratives sont créées (Comité de suivi national, Commission interministérielle pour le milieu rural, Conseil pour le milieu rural, Bureau des associations du développement rural). Par ailleurs, les disparités territoriales qui subsistent ont conduit à l'adoption d'une loi sur le développement durable des territoires (2007).

Parc de Los Alcornocales : les clefs d'un processus d'apprentissage au développement décentralisé

C'est un parc naturel d'Andalousie de 170 000 hectares et 95 000 habitants. Les parcs naturels sont protégés et leur gestion dépend du niveau national (non autonome). Si l'exemple n'est pas représentatif de l'Espagne, il a été choisi pour ses particularités : les priorités données aux énergies propres, à la lutte contre la désertification, à la biodiversité et à la gouvernance.

Les régions espagnoles ont des compétences en agriculture que n'a pas l'État, et le développement durable a été un moyen de légitimation pour la région Andalousie. Jusque-là, il y avait prolifération d'institutions sur la zone du parc avec 4 associations de communes, le PNR et l'agence de gestion (AMA), 4 projets Leader, 1 projet Proder, 5 OCAS, etc. C'est le Comité de développement rural du projet Leader II sur la zone du parc qui a été chargé par déclaration nationale d'élaborer le plan de développement durable (PDD). Le PDD a organisé la coordination des programmes et des acteurs. Il a créé les conditions d'un dialogue et d'une coopération institutionnelle pour la gestion des ressources, le contrôle, le suivi des aspects socio-économiques, ainsi que des dynamiques de fonctionnement qui ont favorisé, à la suite de débats et de négociations entre les différents acteurs, une répartition équitable des missions. Un apprentissage collectif à la gestion commune, attentive aux besoins de la population, à l'écoute du secteur privé et en coordination avec les structures administratives est au fondement du bon fonctionnement du parc. D'autres processus similaires ont été suivis dans le parc naturel, tels que la « Lettre européenne de tourisme durable » (CETD) ou la « Nouvelle Stratégie rurale pour l'Andalousie » (NERA).

38 - F. Ceña, R. Gallardo et D. Ortiz, *Rapport final portant sur l'étude institutions et organisations du développement rural en Espagne*, projet PAR-PAA, champ III : Développement rural et politiques agricoles dans le contexte de la mondialisation, Montpellier, IAMM, 2005.

En Italie, le déficit de dimension territoriale des projets est considéré comme l'une des principales lacunes des plans de développement rural (PDR) adoptés jusqu'en 2006. Une approche territorialisée aurait pu éviter l'extrême fragmentation des mesures. Cette carence avait été particulièrement forte dans le cas de mesures agro-environnementales. La concentration et la proximité des exploitations agricoles bénéficiant des aides environnementales exigeaient, pour être efficaces, des actions territorialisées.

Les politiques territoriales règlent-elles la question des inégalités territoriales (Auvergne, Sud de la France, Italie du Nord Italie du Sud, régions espagnoles)? Comment maîtriser les distances en réduisant l'accès aux services publics, à des transports efficaces, à des réseaux d'énergie fiables et à l'Internet haut débit qui est encore réparti de manière inégale dans les zones éloignées où 40 % de la population en moyenne vit à plus d'une demi-heure de voiture d'un hôpital et 43 % à plus d'une heure d'une université. En 2007, le pourcentage de foyers ayant accès à l'Internet haut débit y était inférieur de 15 points en moyenne à ce qu'il était dans les villes. La gestion des problèmes environnementaux dans un contexte de changements climatiques et d'accroissement des risques liés aux inondations, à la perte de la biodiversité ou encore aux déplacements pose l'impératif d'une organisation d'acteurs fondée sur une coopération qui ne s'arrête pas aux frontières d'un territoire ou d'une région. Si la politique de cohésion encourage ces formes de coopération par l'intermédiaire des programmes Interreg, le Livre vert de la politique de cohésion territoriale souligne qu'il reste encore beaucoup à faire³⁹.

Des « territoires vécus » aux « illusions de la participation » dans les pays du Sud

Les obstacles posés aux constructions territoriales au Sud de la Méditerranée relèvent des retards enregistrés dans les processus d'aménagement du territoire et des inégalités dans le développement humain, sont liés à la non-reconnaissance de territoires de communautés rurales traditionnelles (territoires vécus) et émanent enfin de la fragmentation des actions et des approches territorialisées du développement rural qui renvoient plus largement aux défaillances des modes de coordination et de gouvernance.

En premier lieu, les conditions matérielles et les infrastructures de base existantes dans de nombreuses régions rurales ne forment pas une masse critique apte à donner une visibilité au territoire. De plus, l'analphabétisme et la pauvreté freinent les constructions territoriales et de nombreuses régions rurales restent enclavées et marginalisées. En outre, les territoires manquent de réelles frontières, nécessaires pour que les médiations sociales puissent les organiser. C'est en effet à l'intérieur de frontières qu'une communauté reconnaît son territoire et s'identifie comme communauté; or les actions entreprises au Maghreb ignorent souvent les territoires des communautés rurales et les organisations rurales coutumières sont maintenues dans l'informalité (au sens juridique du terme). Les processus de formation des États nationaux au Maghreb (limites administratives des territoires) et de modernisation de la société (assemblées communales, provinces, gouvernorat, organisations coopératives et associations rurales

³⁹ - Communication de la commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité des régions et au Comité économique et social européen, *Livre vert sur la cohésion territoriale: faire de la diversité territoriale un atout*, SEC (2008) 2550, 6 octobre 2008.

calquées sur la loi de 1901) ont tenté d'effacer les formes traditionnelles d'organisation des sociétés rurales (tribus ou *arch* et *djamâa* ou assemblées de *douars* et de villages). Les échecs des constructions territoriales mises en œuvre ont été souvent imputés à cette « stratégie » de l'État moderne.

La structure géo-administrative véhiculée par les projets étatiques d'aménagement territorial est donc en concurrence avec des formes de « territoires vécus » par des communautés villageoises et/ou rurales dont les liens traditionnels n'ont pas été défaites. Ainsi, les territoires du Sud sont à la recherche d'une identité et d'un mode de gouvernance qui tient compte des volontés et des spécificités des communautés rurales. Il convient de noter que la prise en compte de ces communautés s'est toutefois timidement réalisée à travers un certain nombre de projets concernant des régions rurales du Maghreb. L'on peut ainsi évoquer le Plan de développement de *douar* (PDD) mis en œuvre à l'échelle locale par l'Odesypano pour impliquer davantage les populations dans les différents choix et donc les responsabiliser dans leur prise en charge. On peut également citer l'expérience ou les coopératives ethno-lignagères créées sur les territoires pastoraux dans l'Orient marocain (financement FIDA) ou la création, dans les zones de parcours du Sud de la Tunisie, des unités socioterritoriales (UST)⁴⁰ qui s'identifient à des communautés rurales liées par des relations quasi tribales. Cette question pose dans le fond la problématique de la relation État-société civile et, par voie de conséquence, du niveau de pertinence de la gouvernance des territoires ruraux.

Plan de développement de *douar* au Nord-Ouest de la Tunisie

L'expérience de l'Office de développement sylvo-pastoral du Nord-Ouest (Odesypano) qui a bénéficié de l'appui et l'expertise de la GTZ est un exemple de bonne pratique. Il a été décidé de prendre le *douar* comme unité socioterritoriale, et le Plan de développement de *douar* (PDD) a tenté de mettre en œuvre une approche participative en associant étroitement la population à la conception de son propre développement. Une opération de recherche-action-formation a été menée avec des cadres et techniciens de l'Odesypano, des chercheurs et experts agricoles et des représentants de la population de chaque entité sociospatiale ou *douar*. Cette opération s'est déroulée en quatre phases : 1) animation *ad hoc* et formation, identification des besoins de la population et participation concrète ; 2) contribution des techniciens ; 3) planification ; 4) retour aux populations et négociation avec l'administration. Ces PDD ont pris le parti d'associer les femmes rurales. Ces dernières ont directement participé aux travaux d'analyse de la situation du *douar* et à la planification des actions de développement. Cette démarche n'a pas été répliquée dans les autres projets.

Les difficultés des constructions territoriales renvoient par ailleurs à la fragmentation des actions de développement rural du fait de l'existence de multiples institutions intervenant dans les opérations (ONG, organisations internationales, État). Non seulement les actions mises en œuvre sont segmentées, mais chacune des institutions ou organisations imprime ses concepts et ses méthodes d'approche. Ces interventions posent la question de la durabilité des projets dès lors que les aides financières se tarissent.

40 - Le projet Prodesud initié en 2002 se propose de partir des unités socioterritoriales (UST, un euphémisme pour ne pas prononcer le terme de communauté ethnique ou de fraction de tribu) « organisées autour des terroirs pastoraux pour discuter avec les populations concernées les modes de gestion de l'espace agro-pastoral dans un cadre ouvertement participatif ».

Enfin, l'échec des constructions territoriales renvoie à un problème de coordination et de gouvernance. Les principes de participation dans la gestion des projets et de décentralisation des pouvoirs sont déclinés dans tous les textes qui définissent la doctrine régissant les modes de gouvernance territoriale. Toutes les stratégies de développement rural des pays du Sud ont affiché leur volonté d'adopter des approches intégrées et territorialisées et ont mis l'accent sur la pluralité des acteurs et leur rôle dans le développement rural. Il est vrai que qu'il y a eu développement du mouvement associatif, création de coopératives ou des groupes de développement rural, engagement de nouvelles élites, qui se sont appuyés et/ou ont réactivé également les formes traditionnelles d'organisation des sociétés rurales (assemblées de villages, réseaux familiaux, émigrés, relations professionnelles...). Il est tout aussi vrai que ce sont des impulsions extérieures (ceux de la puissance publique ou de bailleurs de fonds étrangers) qui ont favorisé l'essor des organisations rurales et que le rôle de ces organisations reste majoritairement consultatif. Parallèlement, le mouvement de décentralisation est encore inachevé sinon inexistant dans les PSEM. Ainsi, en Égypte et en Tunisie, l'organisation des collectivités territoriales est sous contrôle étatique. En Égypte, à chaque niveau territorial correspond un « conseil du peuple ». Or les gouverneurs et les autres postes clés, y compris les maires, sont nommés par le pouvoir central. En Tunisie, les responsables des communes rurales sont nommés également par l'autorité centrale. Quand ils sont élus comme au Maroc et en Algérie, ils sont soit doublés du représentant du *Makhzen* (autorité royale au Maroc), soit sous tutelle de l'autorité publique (*wali* en Algérie).

« L'alibi » du développement durable et le discours sur « la participation » ont souvent masqué les questions de décentralisation inachevée, sinon absente, dans les modalités de gouvernance rurale. De plus, dans aucun des pays du Sud, les agriculteurs ou les ruraux ne se sont dotés de syndicats ou d'organisations professionnelles indépendantes des pouvoirs en place, assurant une cogestion du secteur agricole ou partageant les responsabilités dans la gestion des affaires locales. Les politiques libérales ont très nettement favorisé le monopole de la représentation dans les associations des entrepreneurs ruraux et agricoles ou de groupes de capitalistes agraires largement insérés dans les marchés locaux et/ou internationaux. En définitive, la gouvernance locale dans les pays du Sud de la Méditerranée se caractérise aujourd'hui par une concentration des pouvoirs et/ou une asymétrie des pouvoirs au profit de l'administration publique ou d'organisations « institutionnalisées » ou « dépendantes » des structures étatiques. Ces situations qui sont de nature politique expliquent, d'une part, la faible participation des paysans dans les associations locales et, d'autre part, l'absence de leur rayonnement dans le paysage local. Elles expriment les faiblesses dans le processus d'accumulation du capital social et dans le degré d'apprentissage à l'action collective des acteurs ruraux.

Tableau 1 - Tableau synoptique sur les constructions territoriales au Nord et au Sud de la Méditerranée

Nord	Sud
<i>Fonctions des espaces ruraux</i>	
<ul style="list-style-type: none"> - Fonctions productives, résidentielles, loisirs, paysagères. - Effacement des agriculteurs, accueil de résidents, mobilité choisie. - 4 axes stratégiques : 1) compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture, 2) protection de l'environnement, 3) qualité de vie et diversification des activités et 4) promotion de l'approche Leader. 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonctions productives. - Rôle important de l'agriculture et des agriculteurs, exode rural et accroissement naturel de la population, mobilité subie. - 4 objectifs : 1) valorisation du potentiel agricole, 2) amélioration des conditions de vie, 3) lutte contre la dégradation des ressources, et 4) approche participative et intégrée.
<i>Institutions et organisation des acteurs</i>	
<ul style="list-style-type: none"> - Tissu institutionnel dense, diversifié et décentralisation, partenariat, charte et relation contractuelle. - Action collective, insertion dans le tissu local. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible maillage, retard dans le processus de déconcentration, décentralisation inachevée, poids des organisations informelles non reconnues sur le plan juridique. - Approche territoriale <i>via</i> les projets de développement.
<i>Économie rurale</i>	
<ul style="list-style-type: none"> - Économie de services, tourisme, PME industrielles, industrie agro-alimentaire. - Diversification verticale - Concurrents, clients, marché, aire d'industrialisation diffuse, investissements locaux et financement public de projet, diversification des activités. 	<ul style="list-style-type: none"> - Secteur primaire dominant, artisanat en régression, faible tissu industriel, tourisme limité. - Diversification horizontale (émigration) - Marché étroit et faible concurrence, investissements étrangers assurés par les institutions étrangères et les émigrés.
<i>Infrastructures de base et capital humain</i>	
<ul style="list-style-type: none"> - Visibilité du territoire avec une meilleure offre de services de base. - Existence de charte sur les services publics (France, 2005), cadre de vie améliorée, services aux entreprises en progrès. - Existence de compétences humaines, effort d'innovation, soutien à l'animation et à l'ingénierie de projet, société de <i>stakeholders</i>, acteurs de mieux en mieux organisés qui introduisent une dimension économique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Schémas nationaux d'aménagement du territoire et Schémas régionaux en cours pour améliorer les équipements. Le seuil critique d'infrastructures n'est pas atteint dans de nombreuses communes rurales. Pas de visibilité au territoire rural. - Élités rurales limitées ou en formation avec apports de jeunes et de femmes rurales, analphabétisme important des adultes et des chefs d'exploitation et faible encadrement technique des projets.

Tableau 1 - (Suite)

Nord	Sud
<i>Formes de territorialités</i>	
<p>« Surterritorialité »</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>France</i>: Territoires Leader, parcs naturels, pays, communautés de communes, bassins de vie, syndicats intercommunaux. - <i>Italie</i>: <i>contratti d'area</i> et pactes territoriaux pour l'emploi (PT), projets territoriaux intégrés (ITPS), districts ruraux (RDS), projets Leader. - <i>Espagne</i>: <i>comarcas</i>, Leader, Proder, parcs Natura 2000, etc. - <i>Grèce</i>: Leader, Pider, « territoires-réseaux », zones Natura 2000, parcs naturels, bassins versants, etc. 	<p>« Territoires vécus »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Territoires administratifs en concurrence avec les territoires vécus des communautés rurales. - Les territoires du Sud sont à la recherche d'une identité et d'un mode de gouvernance qui tient compte des volontés et des spécificités des communautés rurales. - Les dynamiques territoriales résultent aujourd'hui plus de projets d'investissements et/ou de projets de développement initiés par des institutions d'aide au développement ou par l'État.

L'avenir des ruralités méditerranéennes

L'agriculture influencera encore longtemps les constructions des territoires ruraux. Les structures agricoles familiales en Italie et en Grèce qui s'écartent de systèmes fondés sur une logique purement productiviste constituent un atout pour promouvoir les produits de qualité ancrés dans le territoire. Ils permettent le maintien de populations et le développement d'un tissu social et économique favorable au territoire rural. D'autres formes, dominées par des exploitations professionnelles et spécialisées, peuvent faire obstacle à une recomposition de la relation ville-campagne et à un développement territorial. Les scénarios pour la France (Datar 2020 et Agriculture 2030 du Commissariat au Plan) prévoient un scénario de domination urbaine et d'entrée dans une ère postfamiliale d'organisation de la production agricole affectant un tissu social précieux⁴¹. Les projections établies par le ministère de l'Agriculture montrent une évolution vers des exploitations professionnelles où dominent l'activité agricole et la spécialisation. Certaines zones risquent de concentrer les exploitations les plus grandes alors que d'autres subiront les effets de la désertification rurale⁴². Au sein de ces exploitations professionnelles, ce sont les formes sociétaires avec recours croissant au salariat (qui représentera 25 % des actifs agricoles) qui progresseront.

41 - Il existe en France trois types d'exploitations agricoles : des exploitations agricoles professionnelles à activité agricole dominante qui concentrent 52 % des effectifs (284 817 exploitations), 75 % de la SAU et 74 % de la marge brut standard, des exploitations de résidence (respectivement 34 %, 9,8 % et 8,7 %) faites de retraités qui poursuivent une activité agricole (188 411 exploitations) et des exploitations professionnelles pluri-actives (13,2 %, 16 %, 17 %).

42 - Les tendances à la concentration observée au sein des exploitations professionnelles sont le fait de situations multiples. D'un côté, les exploitants qui prennent leur retraite ne disposent pas de succession (ni dans le cadre familial ni en dehors) et doivent revendre leurs terres ; de l'autre côté, les jeunes étant de moins en moins nombreux, le rachat des exploitations est assuré, pour l'essentiel, par des exploitants en place qui accroissent continuellement leurs surfaces. Or cette évolution des structures agricoles risque d'accroître les déséquilibres économiques, humains et territoriaux.

Cette évolution est en contradiction avec un processus de développement territorial caractérisé généralement par une autorégulation du travail avec un recentrage sur les métiers. En effet, le territoire fonde son développement sur les produits de qualité, sur le produit d'origine, lieu de renaissance d'une « nouvelle paysannerie » établissant un rapport avec la nature, spécifiant l'activité agricole et alimentaire par le produit d'origine. Dès lors se pose la question de savoir si une production de qualité peut être durable face à la disparition qui menace les 150 000 micro-exploitations ou à la disqualification sociale liée au vieillissement de la population agricole (17,3 % des chefs d'exploitation auront plus de 60 ans en 2013).

Comment concilier par ailleurs une telle évolution au profit de la spécialisation avec les objectifs d'une « agriculture écologiquement durable », de la préservation de la biodiversité que la Stratégie nationale de développement durable (juin 2003) ou la Stratégie européenne de développement durable (2006) appellent de tous leurs vœux? Ces interrogations sont légitimes si l'on rappelle que les signes d'identification de la qualité et de l'origine constituent des outils essentiels des politiques publiques en faveur des territoires et de l'environnement.

Par ailleurs, face au vieillissement des populations rurales, aux difficultés de renouvellement des générations, il apparaît impérieux de rendre plus opérationnelles les politiques d'accueil et d'installations des jeunes et des femmes dans les « territoires de proximité » portées par des intercommunalités, des groupes Leader, des parcs naturels régionaux... Elles demandent que soient levés les obstacles rencontrés aujourd'hui par les porteurs de projets candidats à l'installation, liés principalement au financement, à l'acquisition de foncier, à l'absence de structure adaptée à leur projet ou encore à leur formation professionnelle. Étant donné les risques de « décrochage » du deuxième pilier de la PAC, ces problèmes invitent à un débat portant sur la promotion d'un modèle agroterritorial européen. En effet, il n'y aura pas de développement agricole sans dynamisme des territoires tout comme il n'y aura pas de vitalité territoriale sans développement d'une agriculture diversifiée dans ses formes sociales.

Comment exiger une participation réelle ou efficace de populations rurales du Sud dans la gestion de leur territoire quand une majorité – et notamment les femmes – est encore illettrée, maintenue dans la pauvreté et vit parfois dans des conditions d'isolement et d'inconfort matériel indignes de la condition humaine? De nombreuses régions rurales se caractérisent aussi par la précarité de l'emploi, des inégalités de revenu, de mauvaises conditions de travail, une absence de réglementations dans les relations de travail, une absence de système de protection sociale, de formation et de représentation professionnelle. Que ce soit en Égypte, au Maghreb, en Albanie ou en Turquie, l'amélioration des conditions économiques et sociales des populations et des territoires ruraux est plus que jamais la clé pour faire évoluer la situation actuelle et aller vers un réel développement durable⁴³. Elle passe obligatoirement par des politiques publiques plus fortes dans le domaine des infrastructures, des services notamment la santé et l'éducation, ainsi que des politiques de réformes institutionnelles et d'accompagnement des acteurs dans l'apprentissage de l'action collective.

43 - Les femmes rurales sont particulièrement touchées par la pauvreté et l'exclusion, et le niveau des « capacités » des populations, dans le sens de SEN, est très faible. Dans ces conditions, comment cette agriculture peut-elle être durable?

Dans le contexte de la crise alimentaire actuelle, l'agriculture joue un rôle vital en termes d'emploi des actifs, de cadre de vie et de sécurité alimentaire des ménages ruraux, et sa base productive doit être renforcée. Pour être durable, le développement agricole passe aussi par des réformes de structures agricoles qui réhabilitent les exploitations familiales et réduisent les inégalités dans les dotations matérielles et budgétaires avec le secteur de l'agriculture moderne. Le modèle pris comme référence aujourd'hui doit être révisé et reconstruit car, face aux évolutions démographiques qui se profilent – les populations continueront d'augmenter –, le modèle dualiste à l'œuvre ne pourra faire face ni aux défis des changements climatiques ni à celui de la protection des ressources naturelles largement dégradées, de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté rurale. Le processus de mondialisation finira également par marginaliser, sinon exclure, les territoires ruraux des processus de développement. Cette perspective, inacceptable, appelle en conséquence à une révision indispensable des politiques rurales, à une mobilisation sociale et politique de toutes les sociétés concernées pour définir des horizons à la hauteur des ambitions et des attentes des populations.

Bibliographie

Banque mondiale, *L'Agriculture au service du développement. Rapport sur le développement dans le monde*, Washington (D. C.), Banque mondiale, 2007.

Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen, *Stratégie européenne de développement durable (SEDD)*, 2007.

CNASEA, « L'application du règlement du développement rural en Europe (étude comparative) », *Les Cahiers du CNASEA*, 3, avril 2003.

Croppenstedt (A.), « Household Income Structure and Determinants in Rural Egypt », *ESA Working Paper*, 06-02, Rome, FAO, Division de l'analyse du développement agricole et économique, janvier 2006.

Crozet (Y.) et Musso (P.) (dir.), *Réseaux, services et territoires : horizon 2020*, Paris, Datar 2020, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2003.

Datt (G.) et Jolliffe (D.), « Determinants of Poverty in Egypt: 1997 », *FCND Discussion Paper*, 75, Washington (D. C.), IFPRI, octobre 1999.

Datt (G.), Jolliffe (D.) et Sharma (M.), « A Profile of Poverty in Egypt: 1997 », *FCND Discussion Paper*, 49, Washington (D. C.), IFPRI, août 1998.

Dwyer (J.), Slee (R. W.), Buller (H.), Baldock (D.) et Swales (V.), « Helping Farmers Adapt. Comparative Report », *National Audit Office Study*, 2004 (<http://www.nao.gov.uk>).

Ellaithy (H.), « Employment, Income and Marketing », *Alterra-rapport. Rural Development Policy in Egypt towards 2025*, Wageningen, Alterra, 2007.

Gumuchian (H.) et Pecqueur (B.) (dir.), *La Ressource territoriale*, Paris, Economica, coll. « Anthropos », 2007.

Hervieu (Bertrand), *Les Orphelins de l'exode rural. Essai sur l'agriculture et les campagnes du XXI^e siècle*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2008.

INRA (France), *Les Nouvelles Ruralités en France à l'horizon 2030*, Rapport du groupe de travail « Nouvelles ruralités », juillet 2008.

PNUD, *Rapport sur le développement humain*, 2007.

Premier Ministère (Tunisie), 10^e Plan (2001-2006), Tunis, 2000.

Ministère de l'Agriculture, du Développement rural et des Pêches maritimes, *Stratégie 2020 de développement rural*, Rabat, 1999.

Ministère de l'Agriculture et du Développement rural (Algérie), *La politique de renouveau rural*, 2006.

Rapport nationaux

Abdelhakim (T.), *Étude nationale Égypte*, Plan Bleu-Ciheam, mai 2008.

Ahouate (L.) et Tamehmachet (Z.), *Étude nationale Maroc*, Plan Bleu-Ciheam, mai 2008.

Ceña (F.) et Gallardo (R.), *Étude nationale Espagne*, Plan Bleu-Ciheam, mai 2008.

Civici (A.), *Étude nationale Albanie*, Plan Bleu-Ciheam, mai 2008.

Eryılmaz (A.), *Étude nationale Turquie*, Plan Bleu-Ciheam, mai 2008.

Goussios (D.) (coord.), *Étude nationale Grèce*, Plan Bleu-Ciheam, mai 2008.

Hassainya (J.), *Étude nationale Tunisie*, Plan Bleu-Ciheam, mai 2008.

Le Goff (A.) et Seiler (A.), *Étude nationale France*, Plan Bleu-Ciheam, mai 2008.

Mantino (F.), *Étude nationale Italie*, Plan Bleu-Ciheam, mai 2008.

Moulay (A.) et Harrane (K.), *Étude nationale Algérie*, Plan Bleu-Ciheam, mai 2008.